

N°57

JUILLET 2026

Le Journal des DÉPARTEMENTS

LE MENSUEL DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE 

A portrait of Christophe Le Dorven, a middle-aged man with grey hair and a beard, wearing glasses, a dark suit, a light blue shirt, and a blue tie. He is smiling and standing outdoors in front of green foliage. A small French flag pin is visible on his lapel.

« L'attractivité est le moteur de
toutes nos politiques publiques »

Christophe Le Dorven,

Président du Conseil
Départemental d'Eure-et-Loir



picoty
solaire

Solutions solaires clé en main pour **les collectivités**



contact@picoty-solaire.fr
05 55 89 38 05

- Auto-consommation
- Auto-consommation collective
- Revente totale

Nos équipes interviennent de l'étude
du projet à l'installation

**Demandez une
étude solaire** pour
votre commune ou
intercommunalité



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Les meilleurs profils ne répondent pas aux annonces.

Ils se convainquent.
Ils s'approchent.
Ils se recrutent autrement.

FURSAC·ANSELIN

Le meilleur carnet d'adresses des territoires.

RECRUTEMENT DE CADRES DIRIGEANTS
COLLECTIVITES • METROPOLES
DEPARTEMENTS • ETABLISSEMENTS PUBLICS

PARIS - LYON 01 43 54 08 33 contact@fursac-anselin.fr
www.fursac-anselin.fr

Édito

L'heure est déjà venue de tourner la page de ce premier semestre 2026.

Un semestre particulièrement dense, passionnant et engagé pour le Groupe Delbo Presse, marqué par de nombreuses rencontres, des projets structurants et des événements qui, une fois encore, ont démontré la capacité des territoires à innover, à agir et à construire des solutions concrètes pour leurs habitants.

Parmi les temps forts de ces derniers mois, la troisième édition des Assises Nationales de l'Accès aux Soins, organisée à Bar-le-Duc, restera sans aucun doute comme un moment marquant. Avec plus de 100 partenaires mobilisés, des dizaines d'intervenants venus de toute la France, un Village des Solutions particulièrement dynamique et des débats riches d'enseignements, cette édition a confirmé que l'accès aux soins demeure l'un des grands défis de notre temps, mais aussi l'un des sujets sur lesquels les territoires savent faire preuve d'audace et d'innovation.

Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires, intervenants, élus, professionnels de santé et participants qui ont contribué à cette réussite collective.

L'été qui s'ouvre est aussi l'occasion de prendre du recul.

Dans un monde qui va toujours plus vite, la période estivale nous rappelle l'importance de savoir ralentir, observer, écouter et réfléchir. C'est le temps des retrouvailles, du repos, des projets que l'on mûrit et des idées que l'on prépare pour demain.

Car derrière cette parenthèse estivale se dessine déjà une rentrée qui s'annonce particulièrement importante pour notre groupe. De nouveaux projets éditoriaux, de nouvelles études d'opinion, de nouveaux événements et plusieurs initiatives nationales viendront rythmer les prochains mois.

Mais avant cela, ce numéro nous emmène en Eure-et-Loir, territoire de caractère et de contraste, situé au cœur de la France. Terre agricole d'excellence, porte d'entrée de la Beauce, département d'innovation et de patrimoine, l'Eure-et-Loir illustre parfaitement cette France des territoires que nous avons à cœur de mettre en lumière chaque mois dans les colonnes du Journal des Départements.

À toutes celles et ceux qui nous lisent, nous accompagnent et nous font confiance tout au long de l'année, je souhaite un très bel été. Prenons le temps.

Le temps de nous retrouver
Le temps de préparer l'avenir.

Nous aurons rendez-vous dès la rentrée pour écrire ensemble la suite de cette belle aventure.

Bel été à toutes et à tous.

Jean-Philippe Delbonnel
Président du Groupe Delbo Presse



LA PHOTO DU MOIS



Un moment de convivialité à l'issue des Assises nationales de l'accès aux soins 2026. De gauche à droite, Guillaume Philippot, directeur général de Delbo Presse, Mary Woellet, directrice de projets, Développement territorial, Animation & Communication d'e-Meuse Santé, et Jean-Philippe Delbonnel, président et fondateur de Delbo Presse. Une rencontre qui illustre l'engagement commun des acteurs des territoires en faveur de solutions concrètes pour améliorer l'accès aux soins des Français.

SOMMAIRE



Dossier spécial Eure-et-Loir 10

Département d'équilibre entre ruralité, innovation et qualité de vie, l'Eure-et-Loir affirme une ambition claire : faire de l'attractivité le moteur de toutes ses politiques publiques. Accompagnement des communes, accès aux soins, valorisation du patrimoine, investissements structurants et coopération territoriale illustrent cette dynamique portée par Christophe Le Dorven et l'ensemble des élus départementaux. Un territoire qui mise sur l'action, le partenariat et la proximité pour répondre aux défis d'aujourd'hui et préparer ceux de demain.

Entreprises & Territoires 36

Chaque mois, le Journal des Départements ouvre ses colonnes aux élus, experts et professionnels des territoires pour des prises de parole libres et des analyses sur les grands enjeux locaux.

Tribunes et Opinions 35

Chaque mois, le Journal des Départements ouvre ses colonnes aux élus, experts et professionnels des territoires pour des prises de parole libres et des analyses sur les grands enjeux locaux.



Les experts

47

Droit, ressources humaines, finances publiques, transition écologique ou marketing territorial : les experts décryptent les évolutions qui impactent les collectivités et les départements.

Choix littéraires

62

À travers ces ouvrages, c'est une plongée au cœur des rapports de pouvoir, des mutations de nos démocraties et des défis du XXI^e siècle qui est proposée au lecteur. Une sélection exigeante et accessible pour mieux comprendre les femmes, les hommes et les idées qui façonnent notre époque.

Le Journal des Départements
est une Marque du Groupe Delbo Presse
SAS au capital de 40 000,00€

SIÈGE SOCIAL
Grand Chambord
9 Impasse la Futaie
41220
La Ferté-Saint-Cyr

Président - Fondateur du Groupe
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Jean-Philippe Delbonnel

RÉDACTION - La Ferté-Saint-Cyr
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal à parution : Avril 2026

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande
relative à des insertions publicitaires,
envoyez votre demande sur l'adresse
info@delbopresse.com en précisant
dans l'objet :
« Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

Relations publiques
Les articles "Relations publiques"
publiés dans les magazines du Journal
des Départements sont rédigés par les
partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les
illustrations utilisées dans ces articles
n'engagent que leurs auteurs.

CRÉDITS PHOTOS
Delbo Presse, Studio Martino,
A. Lombard, CD28, Pcom,
Caroline Le Roy (DR), Alcome

Toute reproduction,
représentation, traduction ou
adaptation qu'elle soit intégrale
ou partielle, quels qu'en soient
le procédé, le support ou le
média, est strictement interdite
sans l'autorisation expresse et
écrite par le magazine, sauf les
cas prévus par l'article L-122-5
du code de la propriété
intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Mathilde Haas, Jean-Philippe Delbonnel, Marc
Thébaut, Guillaume Philippot, Lilou de Carvalho,
Cory Boutet-Prieur, Simon Houdebert, Bernard
de Froment.

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en
France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé
auprès des décideurs et remis à
l'ensemble des parlementaires et
aux entreprises ainsi que les
collectivités des départements
Français.

Départements : la fin annoncée... ou le retour en force ?

Entre pressions budgétaires, réformes institutionnelles et attachement populaire record, l'avenir des départements reste plus ouvert qu'il n'y paraît.

Pendant des années, leur disparition a semblé inéluctable. Réformes territoriales, montée en puissance des métropoles, réduction progressive de leurs compétences : les départements apparaissent souvent comme les grands oubliés du débat public. Pourtant, derrière cette fragilité institutionnelle se cache une réalité beaucoup plus solide : les Français restent profondément attachés à cet échelon de proximité.

Selon le Baromètre Quorum 2025, près de neuf Français sur dix déclarent être attachés à leur département. Un résultat exceptionnel dans un contexte où la défiance envers les institutions demeure élevée. Ce paradoxe est au cœur de la réflexion engagée par l'Institut Quorum : comment une collectivité aussi populaire peut-elle être simultanément menacée d'effacement ?

Une institution au cœur du quotidien

Créés en 1790, les départements demeurent aujourd'hui des acteurs majeurs de la cohésion territoriale. Ils assurent des missions essentielles : accompagnement des personnes âgées, protection de l'enfance, gestion du handicap, versement du RSA, entretien des routes ou encore fonctionnement des collèges.



Loin des débats administratifs, leur action touche directement la vie quotidienne de millions de Français. Dans les territoires ruraux notamment, ils représentent souvent le dernier rempart contre le recul des services publics.

Cette proximité explique largement leur popularité. Pour une majorité de citoyens, le département reste l'échelon capable d'agir rapidement et concrètement lorsque surviennent les difficultés sociales ou les crises locales.

CHIFFRES CLÉS

101 des Français
attachés à leur
Département
Départements en France **89 %**



4 108 
Conseillers départementaux

66 %
opposés à sa suppression
 estiment qu'il est
indispensable à la
solidarité
territoriale **82 %**

cantons
2 054

Des finances sous tension

Mais derrière cette utilité reconnue, les difficultés s'accumulent.

Les dépenses sociales continuent d'augmenter sous l'effet du vieillissement de la population et de la précarité. Dans le même temps, certaines recettes essentielles diminuent fortement.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), liés aux transactions immobilières, sont ainsi passés de près de 14,5 milliards d'euros en 2022 à 11,2 milliards en 2024.

Cette situation crée ce que les experts appellent un « effet de ciseau » : des dépenses en hausse et des recettes en baisse.

Plus préoccupant encore, les départements disposent aujourd'hui de moins en moins de leviers fiscaux. La suppression progressive de certaines ressources propres renforce leur dépendance à des mécanismes financiers décidés au niveau national.

Une lente érosion institutionnelle

L'affaiblissement n'est pas uniquement financier.

Depuis plusieurs années, les départements voient certaines de leurs compétences transférées vers d'autres collectivités. La loi NOTRe de 2015 a marqué un tournant en retirant notamment la compétence économique.

Parallèlement, les métropoles gagnent du terrain. Le cas de Lyon constitue l'exemple le plus emblématique : depuis 2015, la Métropole exerce directement les compétences départementales sur son territoire.

Pour certains observateurs, cette évolution pourrait préfigurer une recomposition plus large de l'organisation territoriale française.

« Le département a pour lui l'Histoire, l'utilité et l'opinion. Il ne lui manque qu'une chose : être entendu. »

L'atout maître : l'opinion publique

Face à ces menaces, un élément pourrait toutefois changer la donne : le soutien massif des citoyens.

Le rapport souligne que 68 % des Français pensent que les départements joueront encore un rôle important dans les dix prochaines années. Cette confiance constitue un capital politique considérable.

Le véritable défi consiste désormais à transformer cet attachement en mobilisation. Car si les habitants apprécient leur département, ils connaissent encore mal son fonctionnement et ses élus.

L'avenir de cette collectivité pourrait donc dépendre de sa capacité à mieux faire connaître son action et à démontrer son utilité dans un contexte de fortes mutations territoriales.

ANALYSE



Trois menaces identifiées

1. L'asphyxie financière

Recettes fragilisées, dépenses sociales en hausse.

2. Le grignotage des compétences

Perte progressive des leviers d'action.

3. La substitution métropolitaine

Montée en puissance des métropoles dans les zones urbaines.

PROSPECTIVE 2040

Scénario 1 : l'absorption silencieuse

Les départements s'effacent progressivement au profit des métropoles.

Scénario 2 : le statu quo

Ils subsistent mais demeurent fragilisés.

Scénario 3 : le sursaut citoyen

Le soutien populaire conduit à leur consolidation.

Scénario 4 : le big bang budgétaire

Une crise financière majeure accélère leur disparition.





Portrait de **Christophe Le Dorven**, Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Le bureau offre une première clé de lecture. Sur un bureau de style Empire s'accumulent dossiers, notes de travail et parapheurs. Les sujets s'y croisent : santé, aménagement du territoire, investissements, relations avec les communes.

Derrière lui, deux portraits occupent une place particulière. Celui du Général de Gaulle, d'abord. Celui de Jacques Chirac, ensuite. Deux figures qui disent quelque chose de son rapport à l'engagement public : l'attachement au rôle de la France, aux territoires et à une certaine idée de la proximité.

Le décor n'a rien de démonstratif. Il ressemble à son occupant.

Christophe Le Dorven reçoit avec simplicité. Costume sombre, ton posé, regard attentif. Il prend le temps d'écouter avant de répondre. Les mots sont choisis, les idées ordonnées. L'homme connaît ses dossiers et préfère les faits aux effets de manche.

Son parcours s'est construit pas à pas. Conseiller municipal de Dreux à partir de 2006, puis adjoint au maire chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme, conseiller départemental en 2015, il devient président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir en 2021. Depuis, il préside le SDIS 28, Eure-et-Loir Ingénierie, la SAEDL ainsi que le CAUE. A la suite des élections municipales 2026, il a été élu Président de l'agglomération du Pays de Dreux.

Cette trajectoire locale éclaire sa manière d'aborder l'action publique. Chez lui, les grands sujets nationaux trouvent souvent leur point de départ dans les réalités du terrain. L'accès aux soins, l'attractivité, les services publics, les mobilités ou encore le patrimoine sont abordés comme des enjeux concrets avant d'être des concepts politiques.

Sa récente nomination par Bruno Retailleau au poste de secrétaire national des Républicains à la ruralité et à l'aménagement du territoire témoigne d'ailleurs de cette expertise reconnue des questions territoriales. À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, il participe aux réflexions du mouvement sur l'avenir des campagnes, des villes moyennes et des collectivités locales.

Au fil de l'entretien, une expression revient à plusieurs reprises : « chasser en meute ». Une formule qui résume sa méthode de travail. Pour Christophe Le Dorven, le Département ne peut agir seul. Les réponses se construisent avec les communes, les intercommunalités, les services de l'État, les acteurs économiques et le monde associatif. Mais aussi avec les autres présidents des départements de la région Centre-Val de Loire avec qui il travaille au sein du G6.



Cette logique de coopération traverse l'ensemble de ses politiques. Elle se retrouve dans les actions menées en faveur de l'accès aux soins, dans l'accompagnement des maires, dans les dispositifs de soutien à l'investissement local ou encore dans la valorisation du patrimoine.

L' élu revendique également une certaine constance. Malgré un contexte budgétaire devenu plus contraint et les mauvaises nouvelles au niveau national qui s'accumulent, il continue de défendre l'investissement comme un levier de développement et d'attractivité. Une conviction forgée par l'expérience de terrain et par l'observation des transformations à l'œuvre dans son département.

Sous les regards du Général de Gaulle et de Jacques Chirac, Christophe Le Dorven apparaît ainsi comme un homme de territoire avant tout. Un élu attaché aux équilibres locaux, au dialogue entre les acteurs publics et à une action politique qui se mesure moins aux discours qu'aux réalisations concrètes.

Entretien avec Christophe Le Dorven :

« L'attractivité est le moteur de toutes nos politiques publiques. Mais aussi avec les autres départements....avec lesquels nous travaillons au sein du G6 »

À mi-mandat, Christophe Le Dorven, président du Département d'Eure-et-Loir, assume un cap clair : investir massivement pour renforcer l'attractivité du territoire et améliorer le quotidien des Euréliens. Santé, collèges, aides aux communes, l'élu défend une méthode fondée sur le partenariat et l'action collective. Entretien.

Christophe Le Dorven : « Plus un territoire est attractif, plus il devient dynamique »

Malgré un contexte budgétaire extrêmement tendu, le Département d'Eure-et-Loir maintient un niveau d'investissement élevé et poursuit sa stratégie d'attractivité. Santé, soutien aux communes, patrimoine : Christophe Le Dorven détaille les priorités qui guident son action à mi-mandat.

Le Journal des Départements : Votre Département est engagé sur plusieurs politiques publiques structurantes. À mi-mandat, quelle est aujourd'hui votre priorité pour répondre concrètement aux attentes des habitants ?

Christophe Le Dorven : Le cap n'a pas changé. Les difficultés financières et budgétaires se sont poursuivies, voire amplifiées. Pour autant, malgré l'absence de visibilité donnée par les gouvernements d'Emmanuel Macron, nous sommes restés sur une dynamique d'investissement extrêmement forte, en réponse aux besoins du territoire.

Aujourd'hui, nous sommes devenus le Département qui investit le plus de la Région, aussi bien rapporté au nombre d'habitants qu'en volume financier. Et lorsque nous analysons les indicateurs économiques ou fiscaux qui nous sont transmis, nous constatons que les résultats sont à l'image de cet investissement.

Ce n'est pas uniquement une question de conjoncture. C'est aussi le résultat d'un choix politique assumé. Notre volonté est de poursuivre cette dynamique à l'unanimité des conseillers départementaux.

Christophe Le Dorven place le terrain au cœur de son action, au contact des maires, des chefs d'entreprise et des responsables associatifs



Cela passe par des investissements sur nos propres équipements et nos politiques publiques (routes, collèges, solidarités...), mais également par l'accompagnement des territoires à travers le Fonds départemental d'investissement, le Plan patrimoine, les dispositifs consacrés à la biodiversité ou à l'eau. Nous soutenons la dynamique de développement des communes et des intercommunalités et les accompagnons dans la réalisation de leurs projets. C'est ce qui rend notre territoire attractif.

Par ailleurs, nous travaillons fortement sur cette question de l'attractivité avec une conviction : le Département ne peut pas agir seul. Depuis le début du mandat, nous cherchons systématiquement à associer les autres collectivités et les intercommunalités. C'est une méthode à laquelle je crois profondément.

« La santé est devenue la première préoccupation des Euréliens »

JDD : L'accès aux soins est une préoccupation majeure dans les territoires. Vous avez fait de ce sujet une priorité de votre action. Pourquoi cet engagement ?

CLD : La santé n'est certes pas une compétence obligatoire du Département. Mais c'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis plus de vingt ans à travers notre Plan Santé 28.

Lorsque nous avons conduit notre démarche prospective Eure-et-Loir 2040, nous avons constaté que l'accès aux soins constituait la première préoccupation des habitants. Plus de 30 % des personnes interrogées plaçaient ce sujet en tête de leurs inquiétudes, très loin devant les autres thèmes.

Nous ne pouvions donc pas faire comme si cela ne nous concernait pas.

Nous avons choisi d'aborder cette question sous l'angle de l'attractivité. Pourquoi les professionnels de santé ne venaient-ils pas s'installer en Eure-et-Loir alors même que notre département dispose d'une qualité de vie remarquable ?

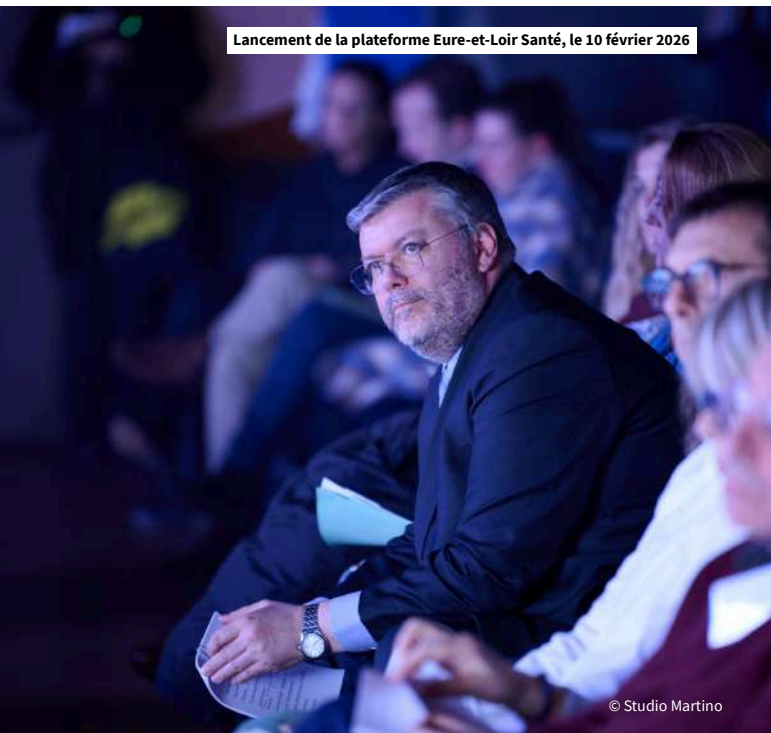
Cette réflexion nous a conduits à agir sur la formation. Avec les parlementaires et l'ensemble des acteurs concernés, nous avons défendu la création d'une faculté de médecine à Orléans.

Quand on travaille ensemble, on avance. Mais cela ne suffit pas.



© Studio Martino

Lancement de la plateforme Eure-et-Loir Santé, le 10 février 2026



© Studio Martino

« Nous avons choisi de fédérer plutôt que d'agir seuls »

JDD : Vous avez en effet mis en place récemment un dispositif innovant en matière de santé. Pouvez-vous nous expliquer sa philosophie ?

CLD : Notre méthode repose sur le collectif.

C'est ce qui nous a conduits à construire un Pacte Santé réunissant 34 partenaires, dont l'Agence régionale de santé. Il n'a jamais été question d'agir en dehors de l'ARS ou contre elle.

Aujourd'hui, nous observons déjà des résultats concrets. Dix-sept professionnels de santé se sont installés sur le département en un an et demi. Ils exercent dans une trentaine de communes réparties sur quinze territoires différents.

Ce n'est pas un miracle. C'est le résultat d'un travail de fond.

Nous travaillons également sur l'accueil des médecins juniors et sur la formation des maîtres de stage. Pour accueillir durablement de nouveaux praticiens, il faut être capable de les accompagner et de les former.

Tout cela demande du temps. C'est souvent un travail discret, peu visible, mais il finit par porter ses fruits.

« Eure-et-Loir Santé est un véritable guichet unique »

JDD : Quel rôle joue la plateforme Eure-et-Loir Santé dans cette stratégie ?

CLD : Lorsque la ministre de la Santé a confié à Philippe Gouet, mon collègue du Loir-et-Cher, une mission nationale sur la mise en place d'un guichet unique pour les professionnels de santé, notre réaction a été simple : ce dispositif existe déjà chez nous.

Eure-et-Loir Santé fonctionne précisément comme cette porte d'entrée unique.

L'objectif est de simplifier les démarches des professionnels qui souhaitent s'installer sur le territoire. Ils disposent d'un interlocuteur identifié et d'un accompagnement global.

C'est ce que recherchent aujourd'hui les professionnels de santé : de la lisibilité, de la simplicité et un accompagnement concret.

« Préserver notre patrimoine, c'est aussi soutenir l'économie locale »

JDD : Vous avez engagé des actions fortes en faveur du patrimoine local. Quelle est votre ambition dans ce domaine ?

CLD : Notre ambition est de faire perdurer cette politique.

Nous avons construit un plan patrimoine sur quatre ans doté de 15 millions d'euros. Cette enveloppe sera intégralement consommée cette année.

En 2025, 81 projets ont encore été soutenus. Et il faut rappeler que ces 15 millions d'euros ont généré un volume d'investissement beaucoup plus important puisque les subventions ne financent jamais 100 % des opérations.

L'originalité du dispositif est d'avoir accompagné non seulement le patrimoine classé ou inscrit, mais aussi le petit patrimoine local non protégé.

Les entreprises spécialisées dans la restauration du patrimoine, les artisans, les couvreurs ou encore les architectes ont bénéficié de cette dynamique pendant quatre années consécutives.

Les effets sont donc multiples : préservation du patrimoine, amélioration du cadre de vie, soutien à l'activité économique et renforcement de l'attractivité du territoire.

C'est un cercle vertueux. Plus un territoire est attractif, plus il devient dynamique. Et plus il est dynamique, plus il renforce son attractivité. « C'est ainsi que nous avons créé sous l'impulsion de Stéphane Bern, Eurélien bien connu, avec Hervé Jonathan, Préfet d'Eure-et-Loir et les propriétaires des sites concernés, l'association patrimoniale "Route Henri IV" qui valorise les lieux emblématiques liés à la figure du roi Henri IV dans le département. »

Là encore, c'est la force du collectif.

C'est précisément pour cette raison que, malgré les contraintes financières, nous restons profondément attachés à l'investissement.

« Les maires ne sont pas seuls »

Clôture de l'université des maires d'Eure-et-Loir, le 28 avril 2026



JDD : Quel message souhaitez-vous adresser aux maires du département ?

CLD : Le message est simple : ils ne sont pas seuls.

C'est ce que j'ai rappelé récemment lors de l'Université des maires organisée par l'Association départementale des maires de France.

Beaucoup d'élus nous disent ressentir une forme de solitude face aux responsabilités qui leur incombent. Pourtant, ils disposent autour d'eux de nombreux partenaires : l'État, les intercommunalités, les parlementaires, l'Association des maires, mais aussi le Département.

Le Département est le premier partenaire des communes !

C'est d'ailleurs tout le sens des Journées du Département que nous avons organisées en juillet. L'objectif est de permettre aux maires de mieux connaître l'ensemble des services départementaux, leurs interlocuteurs et les ressources qu'ils peuvent mobiliser.

Aucun maire ne doit se sentir isolé lorsqu'il rencontre une difficulté.

Le rôle de notre Département, grande collectivité de proximité, est d'être présent à leurs côtés, dans les moments simples comme dans les situations les plus complexes.



Eure-et-Loir : une attractivité construite au plus près des territoires

Longtemps perçue comme un avantage concurrentiel, l'attractivité est aujourd'hui devenue une condition de survie pour les territoires. En Eure-et-Loir, elle ne se proclame pas : elle se construit, commune après commune, projet après projet, dans un dialogue permanent entre le Département et ceux qui font vivre le territoire au quotidien.

© Studio Martino.

Situé aux portes de l'Île-de-France, à moins d'une heure de Paris, l'Eure-et-Loir jouit d'une position stratégique que beaucoup lui envient. Mais une géographie favorable ne suffit pas à faire un territoire attractif. Ce qui fait aujourd'hui la force du département, c'est la capacité de son Conseil départemental à transformer cet avantage en levier concret de développement : qualité des services, modernisation des équipements, revitalisation des centres-bourgs, accompagnement des communes dans leurs projets. Depuis le début du mandat de Christophe Le Dorven en 2021, plus de 104 millions d'euros ont été engagés aux côtés des municipalités euréliennes. Plus de 3 600 projets ont ainsi bénéficié du soutien du Département, représentant 43,8 millions d'euros mobilisés au service des collectivités locales. Et malgré un contexte financier contraint qui pèse sur l'ensemble des collectivités de France, le Conseil départemental a fait le choix clair de préserver son enveloppe dédiée à l'aide aux communes, avec près de 20 millions d'euros fléchés pour 2026.

Le Département joue ici un rôle de chef d'orchestre. En coordonnant les initiatives, en accompagnant les communes dans leurs démarches, en garantissant une cohérence d'ensemble à l'échelle du territoire, il permet à chaque collectivité de se concentrer sur ses projets sans avoir à naviguer seule dans la complexité administrative et financière.

Des structures satellites, véritables bras armés de la politique départementale, viennent compléter ce dispositif. Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) apporte une assistance technique, juridique et financière aux collectivités dans les domaines de l'assainissement, de la voirie, de l'urbanisme et du conseil financier. La SAEDEL intervient sur tous les secteurs de l'aménagement et de la construction.

Contact :

SAEDEL

1 rue d'Aquitaine
28110 Lucé
Tél: 02 37 33 31 80
accueil@saedel.fr

Eure-et-Loir Numérique

Hôtel du Département
d'Eure-et-Loir
28028 Chartres Cedex
Tél. 02 37 88 08 74

Eure-et-Loir Ingénierie

28008 Chartres Cedex
Tél. 02 37 23 59 28
contact@ingenierie28.fr



Eure-et-Loir Numérique, enfin, continue de déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire, offrant à chaque foyer l'accès aux infrastructures numériques sans lesquelles aucun territoire ne peut prétendre rester compétitif au XXI^e siècle. À ces actions structurantes s'ajoute le programme « Bourgs-Centres », lancé en 2018 avec l'État, la Région et la Banque des Territoires, qui investit 23 millions d'euros pour revitaliser les communes jouant un rôle de pôle de proximité pour leur bassin de vie.

Les mutations profondes des modes de vie jouent également en faveur de l'Eure-et-Loir. Essor du télétravail, recherche d'un cadre de vie plus apaisé, aspiration à davantage de proximité avec la nature et les services essentiels : autant de tendances de fond qui redistribuent les cartes de l'attractivité territoriale. Dans ce contexte, le département apparaît comme une réponse cohérente, capable de conjuguer accessibilité géographique, qualité de vie et opportunités professionnelles. Pour ceux qui cherchent à quitter les grandes métropoles sans sacrifier leur carrière, l'Eure-et-Loir offre un équilibre rare. Le Département en fait un argument central de sa stratégie d'accueil : depuis le très haut-débit désormais accessible dans tous les foyers jusqu'à la présence d'équipements culturels, sportifs et éducatifs de qualité, tout est pensé pour permettre à chaque nouveau venu de trouver rapidement les repères qui lui permettront de s'ancrer durablement.



Le Président et les élus visitent le chantier du viaduc de la Vallée de l'Eure

©Studio Martino

C'est dans cette ambition d'attractivité, d'accessibilité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie, que le Département assure un effort soutenu en faveur de son réseau routier. Gestionnaire d'un réseau plus de 7 500 kilomètres de routes départementales, le Département mobilise chaque année entre 30 et 40 millions d'euros pour entretenir, sécuriser et moderniser ses infrastructures "Depuis 2021, plus de 180 millions d'euros ont été investis dans notre patrimoine routier, avec trois ambitions majeures : assurer l'entretien régulier du réseau de routes départementales, moderniser les axes structurants et enfin, préparer les aménagements de demain, notamment l'arrivée de l'A154 ou du Viaduc de la Vallée de l'Eure", complète Stéphane Lemoine, 1er Vice-président du Département en charge des infrastructures routières, de la mobilité et des voies douces.



« Parce que la culture et le sport sont des vecteurs essentiels de cohésion, de vitalité et d'attractivité, nous faisons le choix de les rendre accessibles à tous. C'est tout le sens de l'engagement du Département d'Eure-et-Loir, qui se tient aux côtés des collectivités et des acteurs culturels et sportifs, pour développer une offre d'équipements et d'événements de qualité sur l'ensemble du territoire. »

Eric Gérard, Vice-président en charge des finances, de la culture, de la vie associative et du logement social.

« Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir agit pour la réussite des 18 100 collégiens du territoire. Durant la période 2021-2028, 150 millions d'euros sont investis dans la modernisation des collèges publics pour garantir à tous un cadre d'apprentissage performant et durable. En parallèle, nous avons élaboré un catalogue d'offres éducatives complémentaire aux parcours de l'Éducation nationale qui connaît un formidable élan auprès des élèves comme des enseignants »

Anne Bracco, Vice-présidente en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur



Pour les familles euréliennes et les nouveaux venus sur notre territoire, il est impératif de pouvoir accéder facilement à des établissements scolaires. C'est pourquoi le Département d'Eure-et-Loir assure un maillage de l'ensemble de son territoire, y compris dans les zones rurales. C'est pourquoi également il assure la modernisation de l'ensemble de ses établissements publics pour fournir à tous les collégiens, des moyens de bien travailler et de réussir.

Il investit chaque jour pour garantir à tous les élèves des conditions d'apprentissage de qualité : des établissements confortables et sécurisés, une restauration de qualité, des équipements numériques performants, ainsi que des activités pédagogiques et éducatives favorisant l'épanouissement et la réussite de chacun.

L'Eure-et-Loir s'appuie sur un tissu économique diversifié et structurellement solide.

Premier département céréalier de France, il est aussi un acteur industriel de premier plan. La présence de Polepharma, première coopération industrielle du médicament en Europe, basée à Chartres et regroupant plus de 400 membres pour 26 milliards d'euros de chiffre d'affaires à l'export et 80 000 emplois en France, illustre la densité du pôle pharmaceutique et biotechnologique eurélien.

On peut évoquer, par exemple, la présence de Novo Nordisk à Chartres ou de Léo Pharma à Vernouillet. La Cosmetic Valley, cluster de renommée mondiale qui rassemble les leaders de la beauté et de la parfumerie comme L'Oréal, Guerlain ou Shiseido, ancre le département dans une économie de la valeur ajoutée. À ces filières d'excellence s'ajoutent l'agro-industrie, la mécanique de précision, la logistique et les services, qui contribuent à l'équilibre économique du territoire avec des acteurs clés comme Vorwerk ou Amazon qui implantera une zone logistique importante à Illiers-Combray. Le Département accompagne activement cette dynamique : depuis dix ans, il a soutenu 155 entreprises à travers 1,2 million d'euros d'aides, permettant d'engager 6,6 millions d'euros d'investissements sur le territoire.

Attirer ne suffit pas : il faut aussi créer les conditions d'un emploi durable pour ceux qui s'installent. La plateforme Boostemploi, dispositif innovant créé par le Département dès 2009, propose chaque année plus de 600 offres d'emploi et organise dans tout le département des événements de mise en relation directe entre demandeurs d'emploi et entreprises qui recrutent.



Ce dispositif gratuit et accessible à tous incarne la volonté du Département d'être un acteur concret du marché de l'emploi local, au plus près des réalités des bassins de vie. Le Département prend également en charge le financement et la mise en oeuvre du RSA, développant des actions ciblées pour accompagner vers le retour à l'activité les personnes les plus éloignées de l'emploi.



Le Département valorise les producteurs locaux à travers l'espace « Produits d'Eure-et-Loir »

©CD28

Un territoire attractif, c'est aussi un territoire où l'on peut se loger. Habitat Eurélien, premier bailleur du département avec plus de 10 000 logements en gestion répartis en milieu urbain et rural, constitue un partenaire clé pour fluidifier les parcours résidentiels. Créée à l'initiative du Conseil départemental il y a plus d'un siècle, cette structure développe des logements adaptés à tous les publics, des maisons médicales, des foyers et des commerces de proximité dans les communes du département. En contribuant au maintien des services de base dans les territoires ruraux, elle joue un rôle décisif dans l'attractivité de communes qui auraient sans elle du mal à retenir ou à accueillir de nouvelles populations. Le Département développe par ailleurs une politique globale d'accueil : aide à la recherche de logement, accompagnement des familles, découverte du territoire, mise en réseau des acteurs économiques et professionnels. Autant de services qui transforment une intention d'installation en réalité durable.

Cette approche globale, qui associe accompagnement des communes, soutien au tissu économique, amélioration du cadre de vie et accueil des nouvelles populations, s'inscrit dans une vision à long terme : construire un territoire qui n'attire pas seulement, mais qui retient. Qui donne envie de s'installer, mais aussi de rester. De travailler ici, d'y élever ses enfants, d'y vieillir.



« Face aux défis du logement, le Département agit pour garantir une offre accessible et adaptée aux besoins de tous. Développement du logement social, soutien aux programmes d'habitat inclusif et création en 2024 d'un observatoire départemental de l'habitat sont autant d'actions qui traduisent notre ambition pour un territoire attractif, équilibré et solidaire. »

Bertrand Massot, Vice-président en charge de l'enfance, de la famille, de l'insertion, de l'emploi, de la politique de la ville et de la politique départementale de l'habitat.



Porté par le Département, le dispositif Boostemploi rapproche demandeurs d'emploi et entreprises

©CD28

©CD28

Le moulin de Frouville-Pensier, emblème du patrimoine rural eurélien



Eure-et-Loir : un tourisme d'authenticité, entre nature et patrimoine

Entre plaines ouvertes, villages de caractère et sites historiques d'exception, l'Eure-et-Loir développe un tourisme à taille humaine, fondé sur la découverte, la proximité et l'authenticité. Un positionnement en phase avec les nouvelles attentes de visiteurs en quête de sens, de lenteur et d'expériences vraies.

©CD28

Aux portes de l'Île-de-France, l'Eure-et-Loir offre une autre manière de voyager. Ici, pas de tourisme de masse ni de parcours balisés à l'excès, mais une invitation à ralentir, à prendre le temps de découvrir un territoire où chaque paysage, chaque bourg et chaque édifice raconte une histoire. Accessible rapidement depuis les grandes métropoles, le département constitue une destination de choix pour un tourisme de proximité en plein essor.

Des grandes plaines ouvertes de la Beauce, véritables horizons agricoles qui ont forgé l'identité du territoire, aux reliefs boisés et vallonnés du Perche, l'Eure-et-Loir déploie une diversité de paysages propice à l'évasion. Le département compte plus de 3 000 kilomètres de chemins de randonnée, entretenus et valorisés par le Conseil départemental en lien avec ses partenaires. Plus de 200 circuits balisés permettent aujourd'hui de découvrir le territoire à pied, à vélo, à cheval ou en canoë, pour tous les niveaux et toutes les envies. Ces itinéraires ne sont pas que sportifs : ils sont aussi culturels, jalonnés de patrimoines discrets qui font la richesse profonde du territoire.

Car en Eure-et-Loir, le patrimoine ne se limite pas à ses sites les plus célèbres. Si la cathédrale de Chartres, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, demeure une figure incontournable qui attire chaque année des visiteurs du monde entier, le département s'appuie également sur une multitude de sites historiques qui jalonnent ses paysages.

« Depuis 2021, Eure-et-Loir Tourisme porte ainsi la stratégie de marque Let it Slow, une invitation à déconnecter et ralentir à la campagne à seulement une heure de Paris. À travers cette démarche, le Département affirme son positionnement autour de la déconnexion, de la nature, du patrimoine, de la gastronomie et des expériences authentiques. »

Christelle Minard, Conseillère départementale et Présidente d'Eure-et-Loir Tourisme



Châteaux, prieurés, centres anciens, fermes traditionnelles, colombiers, lavoirs : une richesse diffuse qui constitue un véritable fil conducteur dans la découverte du territoire.

Dans cette logique de valorisation, la « Route Henri IV » représente un exemple remarquable d'approche thématique du patrimoine. Lancée officiellement le 27 février 2026, date anniversaire du sacre d'Henri IV à Chartres en 1594, à l'initiative du Préfet Hervé Jonathan, du Président Christophe Le Dorven et de Stéphane Bern, cette association réunit dix sites patrimoniaux emblématiques autour de la figure du roi Henri IV : la cathédrale de Chartres, les châteaux de Maintenon, de La Ferté-Vidame, de Châteaudun, de Villebon, de Montigny-le-Gannelon, le Collège royal et militaire de Thiron-Gardais, le Château des Comtes du Perche à Nogent-le-Rotrou, le Domaine royal de Dreux et le Château de la Rivière. En 2026, un parcours d'audioguide numérique permettra aux visiteurs de découvrir chaque site à la lumière de son lien avec le roi.

Au-delà des lieux, l'Eure-et-Loir mise sur une expérience touristique immersive et incarnée. Marchés de producteurs, événements culturels, visites guidées ou initiatives locales contribuent à créer un lien direct entre visiteurs et habitants. La commune de La Ferté-Vidame, finaliste du concours « Village préféré des Français 2026 » aux côtés de Bormes-les-Mimosas et Dampierre-en-Yvelines, illustre parfaitement ce dynamisme. Verdict le 2 juillet sur France 3.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les priorités du Département. En valorisant ses atouts naturels et patrimoniaux, l'Eure-et-Loir construit une offre cohérente, durable et respectueuse des équilibres locaux. Le tourisme devient ainsi un levier stratégique de développement économique, qui soutient l'emploi dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration et des loisirs, et participe à la vitalité des communes, en particulier dans les zones rurales.

« Découvrir l'Eure-et-Loir, c'est finalement faire le choix d'un tourisme à échelle humaine, où l'on ne consomme pas un territoire, mais où l'on prend le temps de le comprendre, de le parcourir et de le vivre. »

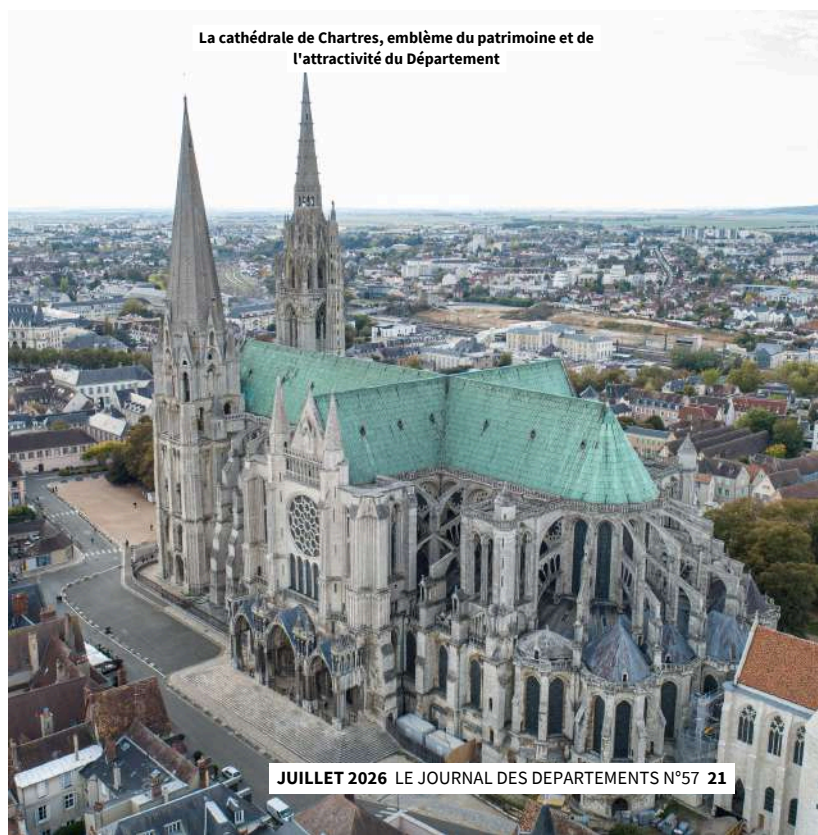
Stéphane Bern

Ces pierres qui racontent encore nos territoires

Au coeur des villages, elles sont là depuis toujours. Églises, lavoirs, moulins, colombiers, monuments aux morts : des silhouettes familières que l'on ne regarde plus vraiment, mais qui racontent pourtant l'histoire vivante des territoires. En Eure-et-Loir, le Département a fait le choix de ne pas les laisser disparaître.

Il y a des patrimoines que l'on photographie de loin, depuis les autocars de tourisme. Et il y en a d'autres, plus discrets, qui constituent le vrai décor du quotidien : l'église romane dont le clocher se découpe sur les champs de blé, le lavoir couvert de mousse au bout du chemin de terre, la fontaine de granite au centre de la place. Ces édifices, personne ne vient spécialement les voir. Mais chacun sait qu'ils sont là, et leur disparition laisserait une béance dans l'identité du village.

C'est ce constat qui a conduit le Département à lancer, en 2022, le « Plan Églises et Petits Patrimoines remarquables ». Depuis lors, le dispositif n'a cessé de monter en puissance. Près de 320 sites ont été accompagnés dans près de 200 communes, dont une grande majorité d'églises, mais aussi des moulins, lavoirs, colombiers, monuments aux morts et autres éléments vernaculaires qui font l'identité rurale de l'Eure-et-Loir.



Le principe est simple et efficace : le Département prend en charge jusqu'à 30 % du coût des travaux, avec une aide moyenne de 25 000 euros par projet. Une bouffée d'oxygène pour de nombreuses petites communes dont supporter seules le coût ne permettraient jamais de financer seules ces restaurations. Au total, en quatre ans d'existence, ce sont près de 8,8 millions d'euros qui ont été mobilisés par le Département.

Mais derrière les pierres, ce sont aussi des femmes et des hommes qui se mobilisent. Maçons, charpentiers, couvreurs, maîtres verriers, artisans d'art : chaque chantier devient un espace de transmission, où se perpétuent des savoir-faire précieux. La restauration de l'église de Crécy-Couvé, achevée en mars 2026, illustre concrètement la portée de ces interventions.

Le dispositif continue d'évoluer. Désormais, les communautés de communes peuvent également porter certains projets, renforçant la cohérence territoriale et la capacité d'action à une échelle plus large. Depuis 2024, le Département a en parallèle engagé un vaste travail de recensement du petit patrimoine, pour identifier, documenter et valoriser ces éléments parfois oubliés mais essentiels à l'identité eurélienne. La Fondation du Patrimoine, partenaire essentiel, accompagne chaque année environ 150 projets de restauration en facilitant leur financement, notamment grâce à une partie des recettes du Loto du Patrimoine. En 2025, l'église Saint-Rémy d'Auneau a été sélectionnée pour intégrer cette démarche nationale.



Le savoir-faire artisanal au cœur de la restauration du patrimoine

©StudioMartino

La spectaculaire rénovation de l'église de Louvilliers-en-Drouais, accompagnée par le Département dans le cadre d'accompagnement par le Département dans le cadre du Plan Eglises et Petits Patrimoines



« Nos églises, nos moulins, nos monuments aux morts, nos colombiers, nos pompes à eau représentent l'identité de nos villages. Ces édifices sont fragiles et il nous appartient de les préserver pour les transmettre aux générations futures ».

Christophe Le Dorven, Président du Département



Eure-et-Loir : une stratégie globale pour renforcer l'accès aux soins

Face aux tensions croissantes en matière de démographie médicale, le Département d'Eure-et-Loir a choisi d'agir, et d'agir autrement. Plutôt que d'attendre des réponses nationales, il a pris l'initiative, en fédérant l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une stratégie commune, ambitieuse et ancrée dans les réalités du terrain.

© Studio Martino

Les chiffres sont sans appel. Près de 22,5 % des Euréliens ne disposent pas de médecin traitant. Le département ne compte que 57,47 médecins pour 100 000 habitants, contre 70,92 à l'échelle de la région Centre-Val de Loire. Et près d'un médecin généraliste sur deux a plus de 60 ans, annonçant dans les prochaines années une vague de départs à la retraite qui viendra aggraver une situation déjà tendue. Ce contexte n'est pas propre à l'Eure-et-Loir : La baisse de la démographie médicale touche aujourd'hui près de 30 % de la population française, et 6 millions de nos concitoyens peinent à trouver un médecin traitant. Mais le département figure parmi les territoires les plus exposés du pays. Face à cette réalité, l'inaction n'est plus une option.

C'est précisément ce constat qui a conduit le Conseil départemental à s'engager dès 2010 dans une politique volontariste, avec la création du Plan Santé 28. Ce dispositif pionnier a permis de bâtir un réseau transversal et pluridisciplinaire d'acteurs mobilisés autour d'un même objectif : rendre le territoire eurélien attractif pour les professionnels de santé et faciliter concrètement leur installation. Depuis lors, il n'a cessé de s'étendre et de s'enrichir sous l'impulsion d'Evelyne LEFEBVRE, vice-présidente en charge de la santé et de Stéphanie COUTEL, conseillère départementale déléguée au Plan Santé 28.

Mais c'est le 4 novembre 2024 qu'une nouvelle impulsion décisive a été officiellement donnée, avec la signature du « Pacte Eure-et-Loir Santé » par 33 partenaires institutionnels et professionnels : CPTS, Ordres professionnels, intercommunalités, centres hospitaliers, Préfecture, ARS, CPAM, URPS, Conseil territorial de santé, Région Centre-Val de Loire. Une coalition sans précédent, fruit d'un an de travail collectif, de diagnostics partagés et d'ateliers thématiques réunissant l'ensemble des acteurs concernés.

Visite de Yannick Neuder, alors ministre de la Santé, à l'hôpital de Châteaudun





La Protection maternelle et infantile (PMI) accompagne les jeunes enfants et leurs familles, ici au centre de Voves

© Studio Martino

Le Pacte s'organise autour de cinq axes stratégiques complémentaires. Le premier vise à renforcer le maillage territorial et à accompagner les professionnels de santé à chaque étape de leur parcours, en levant les freins à l'installation et en sécurisant les conditions d'exercice. Le deuxième s'attache au marketing territorial et à l'attractivité médicale : il s'agit de faire connaître l'Eure-et-Loir auprès des étudiants en santé, de construire une image positive du territoire et d'aller chercher les futurs professionnels là où ils se forment, dans les facultés de médecine et les écoles paramédicales. Le troisième axe porte sur la prévention, pour permettre aux Euréliens de devenir acteurs de leur propre santé. Le quatrième couvre l'innovation et l'expérimentation, notamment via le déploiement de la télémedecine et des solutions numériques de santé. Le cinquième, enfin, s'attaque à la santé animale : la pénurie de vétérinaires dans les zones rurales est une réalité préoccupante que le Pacte prend également en charge.

Sur le terrain, cette stratégie se traduit par une palette d'outils concrets. Le « Prêt Santé Initiative Eure-et-Loir » permet aux professionnels souhaitant s'installer de bénéficier d'un prêt d'honneur à taux zéro pouvant atteindre 50 000 euros, accompagné d'un suivi personnalisé. Des bourses d'études, des allocations de stage de 2 400 euros sur l'ensemble de la scolarité, et jusqu'à 40 logements meublés réservés à tarifs négociés pour les stagiaires sont mobilisés pour tisser un lien durable entre les futurs professionnels et le territoire, bien avant qu'ils n'aient à choisir leur lieu d'installation. Car le Département l'a compris : on ne choisit pas de s'installer sur un territoire que l'on ne connaît pas ou mal.

Le stage est le premier pas, et chaque étudiant accueilli en Eure-et-Loir est un professionnel de santé potentiel pour demain. C'est pourquoi le Département va directement à la rencontre des étudiants : présence aux forums de l'orientation, visites dans les établissements scolaires, partenariats conclus avec les écoles de formation en santé.

Le Département s'engage aussi auprès des collectivités locales pour structurer l'offre de soins sur le territoire. Il finance la création de maisons de santé pluridisciplinaires et de cabinets médicaux, accompagne le déploiement de la télémedecine et des outils de coordination interprofessionnelle, et soutient les formations de maîtres de stage universitaires. Ces médecins qui accueillent des étudiants en stage créent un cercle vertueux d'attraction et de fidélisation particulièrement efficace. Une aide financière est également accordée aux collectivités qui souhaitent se doter d'équipements pour accueillir des adjoints aux médecins en médecine générale. Cette approche à 360 degrés, qui intègre les dimensions professionnelles, familiales, résidentielles et territoriales de l'installation, est ce qui distingue fondamentalement la stratégie eurélienne d'une simple politique d'incitations financières.

L'innovation numérique constitue un autre levier structurant. La télémedecine, les outils de coordination interprofessionnelle et les plateformes numériques de partage de données de santé permettent de décupler les capacités d'un territoire en supplantant partiellement la pénurie physique de praticiens. L'Eure-et-Loir accompagne le déploiement de ces solutions, en finançant en cofinancement avec la Région Centre-Val de Loire l'accès des professionnels aux outils numériques. Ces investissements bénéficient directement aux patients des zones les plus isolées, qui peuvent désormais consulter à distance sans avoir à parcourir plusieurs dizaines de kilomètres.



« Parce que la santé représente la préoccupation prioritaire des Euréliens, le Conseil départemental décide d'engager une politique à la hauteur de l'enjeu. L'ambition consiste à améliorer l'accès aux soins en agissant de manière coordonnée avec tous les acteurs de la santé »

Evelyn Lefebvre, Vice-présidente en charge de la santé et de l'autonomie



Eure-et-Loir Santé : le guichet unique qui change la donne

Lancée officiellement le 10 février 2026 à Épernon, la plateforme « Eure-et-Loir Santé » est la première du genre en France. Pensée comme un outil inédit au service de tous les acteurs du soin, elle incarne une nouvelle manière de penser l'attractivité médicale territoriale.

Gérald Kierzek, médecin urgentiste et chroniqueur médical, a pris la parole devant une salle comble à Épernon. Sa formule a tout résumé : « Loin des discours stigmatisants, cette plateforme est conçue par et pour les pros de santé. » En quelques mots, il pointait ce qui distingue « Eure-et-Loir Santé » de la plupart des initiatives du genre : une construction portée par les professionnels eux-mêmes, et non un outil institutionnel imposé d'en haut.

Plusieurs mois de co-construction ont été nécessaires pour aboutir à ce résultat. Ordres professionnels, CPTS, CPAM, ARS, professionnels de santé de terrain : tous ont contribué à définir les fonctionnalités d'un outil qui réponde aux besoins réels. Le résultat est une plateforme à la fois simple, gratuite et intuitive, dont les concepteurs se sont inspirés des meilleures fonctionnalités d'outils grand public comme Airbnb, Leboncoin, Doctolib ou LinkedIn.

Concrètement, « Eure-et-Loir Santé » s'adresse à quatre publics distincts. Les professionnels et établissements de santé peuvent y publier et consulter des annonces de remplacement, de collaboration ou de succession, et rechercher des locaux adaptés à leur activité. Les étudiants en santé, toutes formations confondues, y trouvent un point d'entrée unique pour accéder aux allocations de stage, aux bourses d'études, aux solutions d'hébergement et aux opportunités professionnelles sur le territoire. Les collectivités peuvent valoriser leurs locaux médicaux disponibles et promouvoir les atouts de leur territoire. Enfin, les partenaires, CPTS, ordres, associations et structures d'appui, peuvent y publier des annonces et faciliter les mises en relation.

Mais la plateforme va plus loin qu'un simple recueil d'annonces. Chaque utilisateur est pris en charge par un membre de l'équipe Plan Santé 28 du Conseil départemental, qui l'accompagne personnellement dans son installation, sa période de stage ou sa recherche de remplacement. C'est là toute la différence entre un outil numérique et un vrai service de proximité : derrière l'écran, des humains qui connaissent le territoire, ses acteurs et ses spécificités.



« Fruit de plusieurs mois de co-construction avec l'ensemble des partenaires institutionnels et professionnels (Ordres, Communautés professionnelles territoriales de santé, CPAM, ARS, professionnels de santé...), cette plateforme innovante se présente comme un véritable « guichet unique » au service de la santé territoriale. »

Stéphanie Coutel, Conseillère départementale déléguée au Plan Santé.



Professionnels de santé et partenaires mobilisés lors de la soirée de lancement de « Zen Soignons Zen »

Aux côtés des communes, le Département investit dans les infrastructures qui désenclavent et font vivre les territoires

Le Département, premier partenaire des communes

Dans un contexte financier qui pèse sur l'ensemble des collectivités locales, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a fait un choix clair : préserver, coûte que coûte, son engagement aux côtés des communes. Car sans elles, il n'y a pas de territoire vivant.

© CD28

Il y a 363 communes en Eure-et-Loir. Des métropoles et des hameaux, des villes-centres et des villages de quelques centaines d'âmes, des communes dynamiques et d'autres qui luttent pour maintenir leurs services. Toutes ont en commun de pouvoir compter sur un partenaire de premier rang : le Conseil départemental.

Depuis le début du mandat de Christophe Le Dorven en 2021, plus de 104 millions d'euros ont été mobilisés pour accompagner les municipalités euréliennes dans leurs projets. Le Fonds départemental d'investissement finance jusqu'à 50 % des travaux menés par les communes : rénovation de voiries, modernisation des équipements sportifs ou culturels, embellissement du cadre de vie, rénovation des écoles, isolation des bâtiments publics, restauration du patrimoine. Depuis cinq ans, ce sont plus de 3 600 projets qui ont ainsi bénéficié du soutien du Département, représentant 43,8 millions d'euros mobilisés.

Parmi les dispositifs phares, le programme « Bourgs-Centres » tient une place à part. Lancé en 2018 en partenariat avec l'État, la Région Centre-Val de Loire et la Banque des Territoires, il vise à revitaliser les communes qui jouent un rôle de pôle de proximité pour leur bassin de vie.

Au-delà d'un soutien financier significatif, jusqu'à 1 million d'euros par bourg-centre sélectionné, le Département met également à disposition une ingénierie technique pour accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation : réaménagement des coeurs de bourg, requalification de friches urbaines, renforcement de l'attractivité commerciale, mise en valeur du patrimoine, aménagement d'espaces culturels. Au 31 décembre 2024, 14 conventions territoriales ont été signées ou sont en cours de signature, 10 autres sont en cours d'élaboration et 3 études globales ont été lancées. Au total, 23 millions d'euros sont investis par le Département dans ce programme.

L'eau et l'assainissement constituent un autre front prioritaire. Le Département accompagne les municipalités et les communautés de communes dans leurs projets de sécurisation et de renouvellement des réseaux. Depuis 2021, ce sont 11 millions d'euros qui ont été versés pour 244 projets, garantissant à des milliers de foyers euréliens un accès à une eau de qualité.

La mobilité douce fait également l'objet d'un investissement volontariste. Le « Plan Vélo » du Département prévoit la construction d'une ossature cyclable de 378 kilomètres à travers le département, à laquelle pourront se greffer les projets des communes et des communautés de communes.

Les premières réalisations sont déjà visibles à Illiers-Combray, à Saint-Georges-sur-Eure et dans la vallée de l'Avre en lien avec le Département de l'Eure.

Il s'appuie sur des structures partenaires comme Eure-et-Loir Ingénierie, la SAEDEL (Société d'aménagement et d'équipement du département d'Eure-et-Loir) ou encore Eure-et-Loir Numérique (cf. page 8).



Grâce à Agrilocal, les collégiens du collège Mozart d'Anet savourent des produits locaux et de saison au self



©StudioMartino



« Prends-toi aux jeux » permet par exemple de promouvoir le sport et l'activité physique auprès des jeunes, comme ici à Senonches

© Studio Martino



« Avec le Plan vélo lancé en 2023, le Département investit 55 millions d'euros pour structurer un réseau cyclable sécurisé et connecté aux infrastructures locales, afin de favoriser durablement les mobilités douces en Eure-et-Loir. »

Hervé Buisson, Vice-président en charge de la transition écologique, de l'eau, de la biodiversité et des mobilités douces.



©CD28



Visite de la Chapelle Royale de Dreux à l'occasion du G6

©CD28

Quand six Départements parlent d'une seule voix

Le 2 juin 2026, Christophe Le Dorven, Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, accueillait ses homologues de la région Centre-Val de Loire au Domaine royal de Dreux. Jacques Fleury (Cher), Marc Fleuret (Indre), Nadège Arnault (Indre-et-Loire), Marc Gaudet (Loiret) et Philippe Gouet (Loir-et-Cher) se sont réunis pour leur rencontre semestrielle.

Deux fois par an, les six Présidents des Départements de la région Centre-Val de Loire se retrouvent pour travailler. Pas pour échanger des cartes de visite, mais pour confronter leurs analyses, partager leurs expériences et coordonner leurs positions sur les grands sujets qui pèsent sur leurs territoires. Cette coopération interdépartementale, engagée dans la durée, vise un objectif simple : être plus efficaces ensemble qu'isolément, dans un contexte financier qui ne laisse guère de place aux doublons ni aux occasions manquées.

Les thématiques abordées sont celles du quotidien des territoires : mutualisation des équipements des services d'incendie et de secours, continuité des réseaux routiers et des véloroutes, soutien à l'agriculture, promotion des produits locaux, accompagnement du vieillissement de la population. Autant de sujets sur lesquels une action coordonnée entre six Départements produit des résultats que chacun, seul, n'obtiendrait pas.

Jacques Fleury (Cher), Nadège Arnault (Indre-et-Loire), Christophe le Dorven (Eure-et-Loir), Philippe Gouet (Loir-et-Cher), Marc Fleuret (Indre) et Marc Gaudet (Loiret) réunis en G6 à Dreux, le 2 juin 2026



Une réforme sociale qui interroge

La session de juin a été largement consacrée au projet de loi portant création de l'Allocation de solidarité unifiée, qui prévoit de fusionner les grandes prestations sociales financées par les Départements : le RSA, l'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap. Les six Présidents ont exprimé une position commune : si l'objectif de simplification est compréhensible, cette réforme ne doit pas se traduire par un nivellement qui pénalise les travailleurs les plus modestes. La valeur travail doit demeurer un principe structurant des politiques de solidarité.

Ils ont par ailleurs adressé un courrier commun au Premier ministre pour défendre la recentralisation du RSA au niveau de l'État. Les Départements financent depuis des années une politique nationale dont ils ne maîtrisent ni les règles ni les paramètres. Cette situation grève leurs budgets et réduit leur capacité d'action sur leurs compétences propres. En confiant le RSA à l'État, les Départements pourraient se recentrer sur ce qu'ils font le mieux : l'accompagnement social de proximité, l'insertion, le soutien aux personnes les plus fragiles.

L'attractivité, priorité partagée

L'attractivité des territoires a constitué le second grand axe de la journée. Et sur ce sujet, l'Eure-et-Loir avait beaucoup à dire. La marque Let it Slow®, reconnue depuis 2023 comme marque touristique régionale, incarne un positionnement clair : offrir aux Franciliens la campagne, la déconnexion et l'authenticité à une heure de Paris. Ce socle solide, construit patiemment depuis 2021, ouvre aujourd'hui la voie à une ambition plus large. L'Eure-et-Loir engage sa transformation vers une agence Eure-et-Loir Attractivité, pour aller au-delà du tourisme et convaincre de nouveaux habitants, de nouveaux professionnels de santé, de nouveaux porteurs de projets de s'installer durablement sur son territoire.

C'est précisément ce que ces rencontres semestrielles permettent : chaque Département apporte ses expériences, ses outils, ses résultats. Les uns ont avancé sur l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé, les autres sur les marques de territoire ou la mobilisation des ambassadeurs locaux. Ces échanges nourrissent directement l'action de chacun et renforcent la cohérence d'ensemble d'une région qui cherche, collectivement, à peser davantage.

En choisissant le Domaine royal de Dreux pour cadre, Christophe Le Dorven a offert à ses pairs une journée de travail dans un territoire qui ne manque ni d'arguments ni de projets. La prochaine session se tiendra dans quelques mois. D'ici là, chacun aura avancé.

L'actuelle RN154, appelée à devenir l'A154



A154 : une perspective nouvelle pour l'Eure-et-Loir

Attendu de longue date, le grand projet d'aménagement de l'A154 ouvre une étape importante pour l'Eure-et-Loir. Le Département en fait l'un des leviers de son action en faveur de l'attractivité et du développement des territoires.

Il est des dossiers qui traversent les mandats. Celui de l'A154 en fait partie. Évoqué de longue date, porté par des générations d'élus, il incarne une attente forte du territoire eurélien et de ses habitants.

Pour le Département d'Eure-et-Loir, l'enjeu dépasse la seule question des déplacements. Il s'agit d'un projet d'aménagement, pensé pour mieux relier les bassins de vie, améliorer la sécurité de chacun et soutenir le dynamisme économique. Autant d'objectifs qui rejoignent la stratégie d'attractivité conduite par la collectivité depuis le début du mandat.

Un projet porté collectivement

Si ce dossier avance, c'est d'abord grâce à une mobilisation continue. Depuis de nombreuses années, les élus du territoire, urbains comme ruraux, ont travaillé de concert pour faire entendre la voix de l'Eure-et-Loir. Communes, intercommunalités, Département : tous ont défendu la même conviction, celle d'un territoire qui mérite d'être pleinement ouvert sur l'extérieur.

Cette unité a fini par porter ses fruits. Elle illustre une méthode chère à la majorité départementale, celle du dialogue et de l'action collective au service de l'intérêt général. Sur un sujet de cette ampleur, aucune collectivité n'aurait pu avancer seule. C'est ensemble, et dans la durée, que les acteurs euréliens ont su maintenir le cap et garder ce sujet à l'ordre du jour.

Un levier pour l'avenir du territoire

Au-delà des infrastructures, c'est une certaine idée de l'Eure-et-Loir qui se dessine. Celle d'un territoire qui refuse l'enclavement, qui veut offrir à ses habitants de meilleures conditions de mobilité et à ses entreprises les moyens de se développer. Mieux relié, le département renforce son attractivité, sa sécurité et sa qualité de vie. C'est tout le sens d'une action départementale qui regarde loin, attentive à préparer les conditions du développement de demain.

Jacques Lemare, conseiller départemental délégué au projet A154



« L'A154 permettra à notre département d'être pleinement ouvert sur l'extérieur. »

Jacques Lemare, Conseiller départemental délégué au projet A154

Approlys Centr'Achats : l'achat public au cœur de la coopération territoriale



Approlys Centr'Achats est une centrale d'ingénierie d'achats fondée en 2016 par les 6 Départements et la Région avec 4 principes : 1/économie des dépenses 2/qualité des achats 3/solidarité des acteurs publics 4/soutien aux activités locales. Levier pour les acheteurs régionaux, le GIP est un outil pour tous les acteurs dans leur politique d'achat à l'heure des restrictions budgétaires, des réglementations complexes et des pratiques multiples. Reconnu, Approlys Centr'Achats participe aux réflexions actuelles sur les enjeux de l'achat public portées par des instances nationales ou régionales, et dispose de conventions avec d'autres centrales, tel que l'UGAP accordant un taux d'intermédiation réduit à nos adhérents.

Avec une faible cotisation annuelle, 80% des ressources apportées par les fondateurs, les adhérents bénéficient de procédures portées par le GIP garantissant un cadre juridique sécurisé, une maîtrise de dépenses par massification et planification. Une fois recensé, l'adhérent dispose d'une relation directe avec le fournisseur.

Approlys Centr'Achats c'est aujourd'hui : 57 marchés cadres, 3 092 contrats, 268 M€ réalisés, 10-15 % d'économie estimée, 90% d'adhérents satisfaits.



Vendredi 12 juin 2026, Edward Jossa, président de l'UGAP (centrale d'achat public nationale) et Stéphane Lemoine, Président du Conseil d'administration du GIP Approlys Centr'Achats ont signé le renouvellement de la convention de partenariat pour 2026 – 2030. Un objectif clair : renforcer la performance économique des achats publics grâce à la mutualisation.



« Approlys Centr'Achats démontre que la coopération territoriale est gage de performance notamment pour l'achat public, véritable levier de déploiement des politiques publiques. Le GIP porté par les 7 fondateurs est un outil d'expertises, de partenaires, de réseau mis à disposition des décideurs du Centre-Val de Loire »

Stéphane Lemoine, Président du CA du GIP Approlys Centr'Achats

LES ASSISES NATIONALES DE L'ACCÈS AUX SOINS

Des solutions concrètes pour les territoires

Le 30 juin dernier, Bar-le-Duc (Meuse) a accueilli la troisième édition des Assises nationales de l'accès aux soins, un rendez-vous devenu incontournable pour les élus, les collectivités territoriales, les professionnels de santé et l'ensemble des acteurs engagés dans l'amélioration de l'offre de soins. Cette journée d'échanges a permis de dresser un état des lieux des enjeux actuels tout en mettant en lumière les initiatives qui émergent partout en France pour répondre aux difficultés d'accès aux soins.

Dans un contexte marqué par la désertification médicale, le vieillissement de la population et des besoins de santé en constante évolution, les débats ont rappelé l'importance d'une mobilisation collective. Si les problématiques diffèrent d'un territoire à l'autre, une même conviction s'est imposée au fil des interventions : les solutions doivent être construites au plus près des réalités locales, en associant l'ensemble des partenaires.

Tout au long de la journée, tables rondes et retours d'expérience ont permis de partager des exemples concrets d'actions déjà mises en œuvre. Développement des maisons et centres de santé, accompagnement à l'installation des professionnels, exercice coordonné, télémedecine ou encore renforcement de la prévention : autant de leviers mobilisés par les collectivités pour garantir un meilleur accès aux soins à leurs habitants.

Les échanges ont également souligné le rôle central des Départements. À travers leurs compétences en matière de solidarités, de protection maternelle et infantile, d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, mais aussi leur soutien aux projets locaux de santé, ils contribuent pleinement au maintien d'une offre de proximité. Leur connaissance fine des besoins des territoires leur permet de jouer un rôle de facilitateur et de fédérateur auprès des différents acteurs.

L'innovation a également occupé une place importante lors de cette édition 2026. Les nouvelles technologies, le développement de la télésanté ou encore les outils numériques destinés à améliorer le parcours des patients ouvrent de nouvelles perspectives. Pour autant, les intervenants ont rappelé que ces innovations ne peuvent se substituer à la présence des professionnels sur le terrain. Elles constituent avant tout des outils complémentaires au service d'une organisation plus efficace et plus accessible.



« Les territoires innovent chaque jour pour rapprocher les soins des habitants. Les Assises nationales sont l'occasion de partager ces réussites et d'imaginer ensemble les solutions de demain. »



Au-delà des constats, ces Assises ont surtout illustré la richesse des initiatives portées dans les territoires. En favorisant le partage des expériences et la diffusion des bonnes pratiques, elles contribuent à faire émerger des solutions concrètes, adaptées aux réalités locales.

Cette troisième édition confirme ainsi que l'accès aux soins constitue plus que jamais un enjeu majeur d'aménagement du territoire et de cohésion sociale. Face aux défis actuels, la coopération entre les collectivités, les professionnels de santé, les institutions et les acteurs locaux apparaît comme la clé pour construire une offre de soins durable, innovante et accessible à tous.

LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

DES FORMATIONS CONCRÈTES POUR DES SOLUTIONS LOCALES INNOVANTES

ORGANISME AGRÉÉ FORMATIONS DESTINÉES AUX ÉLUS LOCAUX

En ligne ou en groupe en présentiel
100% financées par votre collectivité

Budget • Finances locales • Fiscalité
Accès aux soins • Santé territoriale
Intelligence artificielle • Numérique public
Transition écologique • Sobriété énergétique
Aménagement • Attractivité territoriale
Services publics • Organisation territoriale
Prévention • Politiques publiques locales

Écrivez nous à formation@cercledeleseluslocaux.fr
pour votre étude personnalisée de votre besoin

INSCRIVEZ-VOUS À NOS 3 FORMATIONS EN LIGNE DU MOMENT

ACCÈS AUX SOINS

**Quelles actions concrètes
pour améliorer l'accès aux soins ?**

Mardi 16 juin de 9h30 à 12h

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

**Comment l'IA peut améliorer la
gestion d'une collectivité ?**

Mardi 26 mai de 9h30 à 12h

Mercredi 10 juin de 18h30 à 21h

CYBERSÉCURITÉ

**Cybersécurité et risques : Découvrez si
vos données sont sur le Dark Web ?**

Vendredi 15 mai ou 12 juin de 9h à 12h30.



Je m'inscris !
Je scanne les QR codes

SAS LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

SIRET 95178218400018 - TVA Intracommunautaire FR50951782184

2 RUE JOSEPH BARA 75006 PARIS - contact@cercledeleseluslocaux.fr - cercledeleseluslocaux.fr

Faux justificatifs, IA générative : les collectivités face à l'essor de la fraude documentaire

3 questions à Pierre Vanhoutte, ancien gendarme et enquêteur spécialisé dans la fraude, aujourd'hui directeur de l'offre SaaS détection et traitement du risque fraude chez ITESOFT innovation.

En quoi la fraude documentaire change-t-elle aujourd'hui de nature pour les collectivités ?

Pierre Vanhoutte : Elle change à la fois d'échelle et de visage. En un an, suite à l'essor de l'IA générative, la falsification de documents numériques a bondi de plus de 200 %. Et surtout, elle s'est démocratisée.

Aujourd'hui, quelques outils d'IA générative suffisent pour fabriquer un justificatif parfaitement crédible. À l'écran, tout paraît cohérent. Pour un agent, la fraude devient beaucoup plus difficile à détecter.

Pour les collectivités, le défi est réel. Elles instruisent chaque jour des volumes importants de dossiers d'aides — RSA, aides sociales, logement — où les documents justificatifs jouent un rôle déterminant. Vérifier leur authenticité et surtout leur sincérité est crucial.

« AVEC L'IA, PRODUIRE UN FAUX DOCUMENT CRÉDIBLE EST DEVENU TRIVIAL »

Comment les collectivités peuvent-elles détecter ces fraudes sans alourdir les procédures ?

PV : Le modèle historique repose encore largement sur des contrôles humains, souvent ponctuels et a posteriori. Il montre ses limites face à la massification des dossiers et à la sophistication des faux.

L'enjeu, aujourd'hui, n'est pas de contrôler davantage, mais de contrôler mieux — et surtout plus tôt. Concrètement, cela passe par des capacités d'analyse automatisée pour détecter les traces laissées par les outils d'IA générative qui restent invisibles à l'œil humain.

Cela passe aussi par une intelligence antifraude collective. Lorsqu'un fraudeur réussit chez l'un, il va naturellement tester chez les autres. Dès lors que l'on mutualise les empreintes documentaires des justificatifs, une fraude détectée une fois devient une fraude détectable par tous. Ces contrôles intégrés dans une chaîne de traitement documentaire peuvent être réalisés de façon systématique, sans ralentir l'instruction. On passe alors d'un contrôle aléatoire à un contrôle généralisé des pièces, dès leur réception.

« LE DÉFI : DÉTECTER LA FRAUDE SANS PÉNALISER LES USAGERS HONNÊTES »

Au-delà de la fraude, quels bénéfices concrets pour les services publics ?

PV : La lutte contre la fraude est bien sûr essentielle, mais l'enjeu est plus large. D'abord, l'équité. Une meilleure détection en amont permet de sécuriser l'attribution des aides et de garantir que les ressources publiques bénéficient aux usagers qui y ont réellement droit.

Ensuite, la performance du traitement. En fiabilisant les contrôles dès la réception des pièces, les collectivités peuvent prioriser plus efficacement les dossiers, éviter que des situations frauduleuses mobilisent inutilement du temps d'instruction, et concentrer leurs efforts sur les demandes légitimes. Enfin, il y a un enjeu humain. En réduisant la part des vérifications manuelles les plus fastidieuses, les agents se consacrent davantage à l'analyse des situations et à l'accompagnement des usagers, notamment les plus fragiles. À l'heure où les collectivités doivent faire plus avec moins, mieux maîtriser le risque documentaire, c'est aussi renforcer la qualité du service public — et la confiance qui lui est accordée.



ITESOFT
Innovation

Solutions SaaS de collecte et traitement intelligent des documents avec contrôles anti-fraude intégrés

- **100%** des documents et données vérifiés, dès réception
- **+150 points de contrôle** intégrés
- **Vérification auto.** de l'authenticité des documents
- **Détection des faux** justificatifs générés par IA
- **Garantie d'équité** dans l'attribution des aides
- **100%** souverain, certifié ISO 27001:2022



Scannez ou rendez-vous sur
www.itesoft.com

FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS : COMMENT DOCTEUR HOUSE ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS

Face aux difficultés d'accès aux soins, les collectivités cherchent des solutions concrètes pour structurer leur offre de santé. Avec Docteur House, activité développée par Sodexo, elles peuvent être accompagnées de la conception à la mise en œuvre de leurs projets. Éclairage avec Claire Tumelin, Directrice de Docteur House, et Anaïs Duport, Responsable du pôle conseil.

Face à une démographie médicale fragilisée et à des attentes croissantes de la population, les collectivités sont de plus en plus mobilisées sur les questions d'accès aux soins. Pourtant, construire une offre adaptée reste complexe : multiplicité des acteurs, cadres réglementaires exigeants, difficulté à attirer des professionnels de santé...

C'est dans ce contexte que Docteur House intervient. Née en 2018 d'une démarche d'innovation au sein de Sodexo Santé, cette activité vise à contribuer à améliorer l'accès aux soins dans les territoires en redonnant du temps de soin aux soignants et en renforçant l'attractivité des métiers.

Sa mission : accompagner les professionnels et établissements de santé, les institutions, mais aussi les collectivités dans leurs projets en santé. L'accompagnement se fait sur l'ensemble du parcours, de la réflexion stratégique, en passant par la conception du projet, jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle.

Docteur House s'appuie sur trois expertises complémentaires. La première est **le conseil en santé**. Les équipes apportent un cadre méthodologique propice au déploiement des projets de la collectivité : diagnostic territorial de santé, création de structures de soins, organisation de parcours (ville-hôpital, maintien à domicile...), contrat local de santé ou encore analyse des besoins sociaux. L'objectif est de permettre aux collectivités de mieux comprendre les enjeux de santé sur leur territoire, d'identifier leurs priorités et de mettre en œuvre les projets les plus adaptés.

La seconde expertise, la **coordination de santé**, vise à faciliter l'exercice coordonné entre les acteurs de soin. Recrutés dans les territoires, les coordinateurs.trices de Docteur House organisent le travail en équipe pluriprofessionnelle et améliorent les parcours de soins au sein des structures ou à l'échelle des territoires.

Enfin, la **coordination logistique et administrative** permet d'accélérer l'installation des praticiens et de faciliter la gestion quotidienne de leur cabinet pour leur permettre de retrouver du temps de soin. Docteur House a ainsi un rôle de conseil auprès des collectivités, coordonne les acteurs et facilite les projets pour en assurer la mise en œuvre.

Un exemple dans les Hauts-de-Seine illustre cette approche. Une commune souhaitant structurer son offre de soins a fait appel à Docteur House pour établir un diagnostic de territoire, afin d'identifier si l'offre existante répondait aux besoins de la population. Sur cette base, la création d'une maison de santé a été recommandée.

Des ateliers de co-construction ont alors été organisés avec les professionnels de santé afin de définir un projet partagé et ainsi obtenir le label Maison de santé pluriprofessionnelle.

L'accompagnement s'est poursuivi avec l'appui aux démarches pour l'installation des soignants et la définition des modalités de fonctionnement de la structure. Depuis l'ouverture de la maison de santé, un coordinateur anime la dynamique collective, met en place des actions de prévention et fait le lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) et l'écosystème.

Pour les collectivités, les bénéfices sont concrets. Docteur House permet d'accélérer la mise en œuvre des projets, d'en sécuriser la pertinence au regard des besoins du territoire et d'en garantir la pérennité, notamment grâce à la mobilisation des acteurs dès le démarrage. L'accompagnement peut intervenir à différentes étapes du projet, selon les besoins des collectivités.

Pour en savoir plus sur l'activité de Docteur House au service des collectivités : <https://www.docteur-house.fr/collectivites/>



CONTACTS

Laëtitia Legeard, Directrice des comptes stratégiques
Tél : 06.22.53.57.00
Mail : laetitia.legeard@sodexo.com
www.sodexo.fr

Anaïs Duport, Responsable pôle conseil Docteur House
Tél : 06.13.39.61.01
Mail : anaïs.duport@sodexo.com
www.docteur-house.fr



Au-delà des pierres : Le Thoronet, l'art du silence

Certaines pierres impressionnent par leur richesse.

D'autres par leur simplicité.

Au cœur de la Provence, nichée entre les collines et les forêts du Var, l'Abbaye du Thoronet appartient à cette seconde catégorie. Ici, pas d'or, pas de vitraux flamboyants, pas de décors spectaculaires. Tout semble avoir été pensé pour l'essentiel.

Construite au XII^e siècle par les moines cisterciens, l'abbaye est aujourd'hui considérée comme l'un des plus beaux exemples d'architecture monastique en Europe. Pourtant, sa véritable force ne réside pas dans ses dimensions ou son histoire.

Elle réside dans le silence.

Les bâtisseurs du Thoronet cherchaient à créer un lieu propice à la méditation, au travail et à la prière. Chaque pierre, chaque ouverture, chaque proportion a été pensée dans cet objectif. Même l'acoustique de l'abbaye participe à cette quête d'harmonie. Un simple chant résonne encore aujourd'hui sous les voûtes avec une pureté saisissante.

À l'heure où nos journées sont saturées de notifications, d'écrans et de sollicitations permanentes, ce lieu nous adresse un message étonnamment moderne.

Il nous rappelle que le silence n'est pas un vide.

Il est parfois une richesse.

L'Abbaye du Thoronet est aussi le témoignage d'une époque où l'on bâtissait pour les siècles. Les moines qui ont élevé ces murs savaient que leur œuvre leur survivrait. Ils construisaient avec patience, sans rechercher l'effet immédiat.

Cette leçon demeure précieuse.

Dans nos territoires comme dans nos vies, tout ce qui compte vraiment exige du temps, de la constance et de la persévérance.

Plus de huit cents ans après sa construction, l'Abbaye du Thoronet continue ainsi de fasciner des visiteurs venus du monde entier.

Non pas parce qu'elle cherche à impressionner.

Mais parce qu'elle invite à l'essentiel.

Et c'est peut-être là le plus beau message que peuvent encore nous transmettre certaines pierres.

Au-delà des pierres, il existe parfois des lieux qui nous apprennent simplement à écouter le temps.

Orange, aux côtés des collectivités et des filières de l'Eure-et-Loir

Quel est l'ancrage d'Orange en Eure-et-Loir ?

Orange est un acteur de proximité engagé au service du développement des territoires. En Eure-et-Loir, cet ancrage se traduit par la présence de ses équipes (75 salariés), de ses réseaux et par un dialogue régulier avec les élus, les collectivités, les entreprises et les acteurs locaux. Stéphanie Ramel, Directrice départementale d'Eure-et-Loir et du Loiret est d'ailleurs l'interlocutrice privilégiée des élus dans ce département.

Notre rôle ne se limite pas à apporter de la connectivité : nous accompagnons aussi les usages numériques et les transformations qui en découlent, dans un département à la fois rural, industriel et résidentiel.

Cet engagement s'inscrit dans une approche responsable. Pour Orange, le numérique doit être utile, accessible et créateur de valeur pour tous. Cela passe notamment par l'accompagnement des publics dans leurs usages. Les actions menées en matière d'inclusion numérique, les ateliers de sensibilisation et l'engagement de la Fondation Orange (Education, Culture, Autisme) participent pleinement à cette ambition. Déployés avec des partenaires locaux, ces ateliers peuvent porter sur des besoins très concrets : prévention des arnaques en ligne, protection des données personnelles, bons réflexes en cybersécurité, appropriation des outils numériques du quotidien... Dans un territoire comme l'Eure-et-Loir, la cohésion numérique est aussi un enjeu d'équilibre territorial et de développement local.

En quoi ce département illustre-t-il les enjeux de souveraineté numérique et d'innovation ?

L'Eure-et-Loir illustre particulièrement bien les grands enjeux numériques d'aujourd'hui : la robustesse des infrastructures, la sécurité des données, la résilience des réseaux et l'accompagnement de filières stratégiques. La présence d'un data center à Chartres s'inscrit dans cette dynamique. Elle rappelle que la souveraineté numérique repose sur des infrastructures de confiance, capables d'apporter performance, sécurité et maîtrise aux acteurs publics comme privés.

Ce territoire se distingue aussi par la diversité de ses usages. Dans l'industrie, notamment au sein d'un écosystème comme la Cosmetic Valley, le numérique contribue à la compétitivité, à la traçabilité, à l'innovation et à la sécurisation des processus. Pour les collectivités également, les attentes progressent autour de la maîtrise des données, de l'hébergement de confiance, de la continuité des services publics et de la protection face aux risques cyber. L'enjeu est donc de relier infrastructures, sécurité et usages pour répondre aux besoins concrets du territoire et renforcer sa capacité d'innovation.



Thibaut Robin, Délégué régional
Centre-Val de Loire

Comment Orange peut-il contribuer à l'attractivité de l'Eure-et-Loir dans les années à venir ?

L'attractivité d'un territoire se joue de plus en plus sur sa capacité à offrir un numérique fiable, utile et accessible. Orange peut y contribuer en accompagnant les collectivités, les entreprises et les grandes filières économiques dans leurs projets de transformation.

Pour les collectivités, cette contribution peut prendre des formes très concrètes : mieux informer les habitants, fluidifier la relation usagers, développer des services accessibles en ligne, renforcer la participation citoyenne, mieux piloter les consommations énergétiques des bâtiments publics, ou encore améliorer la continuité des services face aux cybermenaces.

L'IA peut aussi apporter de nouveaux leviers, par exemple pour faciliter le traitement des demandes, valoriser les données territoriales ou aider les agents sur des tâches répétitives, à condition d'être déployée dans un cadre sécurisé, maîtrisé et utile.

Dans un département comme l'Eure-et-Loir, Orange entend être un partenaire de confiance pour soutenir une innovation concrète, au service de l'action publique locale, de la compétitivité des acteurs économiques et de l'accueil de nouveaux projets, de nouvelles activités et de nouveaux talents sur le territoire.



La Chronique Santé : Étudiants en santé et jeunes soignants : les outils numériques qui facilitent le passage à la vie professionnelle

PRÉSENTÉE PAR ALEXANDRE CHÉROUX

Trouver un stage, organiser sa mobilité, effectuer des remplacements ou préparer son installation : **les étudiants en santé et les jeunes professionnels en santé** doivent aujourd'hui relever de nombreux défis avant même de pouvoir se consacrer pleinement à leur exercice.

Face à ces enjeux, le numérique s'impose comme un **allié précieux**. De nouvelles plateformes spécialisées émergent pour **accompagner les futurs soignants dans leurs démarches** et leur permettre de **gagner du temps**, de la **visibilité** et de la **sérénité**. De la recherche d'opportunités professionnelles à la gestion financière de l'activité, **ces outils répondent à des besoins concrets** qui jalonnent le parcours des professionnels de santé.

C'est pour cela que **DocTripper**, plateforme de mise en relation entre territoires, professionnels de santé et jeunes praticiens, s'est entouré de **partenaires numériques spécialisés**, qui **facilitent la vie pro - et donc perso !** - des futurs soignants.

■ HippoDoc : mieux préparer son avenir professionnel

Si les études de santé forment des experts du soin, elles abordent souvent peu les questions liées à la **gestion financière d'une activité professionnelle**. Pourtant, comprendre ses revenus, anticiper ses charges ou évaluer la viabilité d'un projet d'installation constitue une étape essentielle dans la **construction d'une carrière**.

HippoDoc répond à cet enjeu en proposant un **logiciel de gestion financière spécifiquement conçu pour les médecins**. L'outil permet de suivre son activité, d'analyser ses indicateurs financiers et de mieux piloter son exercice au quotidien.

Pour les jeunes professionnels qui envisagent une **installation** ou une **activité libérale**, cette visibilité représente un véritable facteur de sécurisation. Elle permet de prendre des **décisions éclairées** et de mieux appréhender les **réalités économiques de la profession**.

À une période où les interrogations sur les conditions d'exercice sont nombreuses, disposer d'**outils simples et adaptés** constitue un accompagnement particulièrement précieux.

■ Les Pépites de France : révéler le potentiel des territoires

Choisir un lieu d'exercice ne repose plus uniquement sur des critères professionnels. Les nouvelles générations de soignants accordent une attention croissante à leur **qualité de vie**, à l'**environnement** dans lequel elles évolueront et aux opportunités offertes à leur entourage.

C'est précisément sur cette dimension que se positionne **Les Pépites de France**. La plateforme valorise les territoires à travers leurs atouts, leurs initiatives locales et leur cadre de vie, afin de faire découvrir des destinations parfois méconnues aux futurs professionnels.

Pour un étudiant en santé ou un jeune praticien, cette approche permet d'**élargir son regard** au-delà des grands centres urbains traditionnellement privilégiés. Elle offre une vision plus complète de ce que peut représenter une **installation** ou un **exercice** dans un territoire donné.

En rapprochant aspirations personnelles et opportunités professionnelles, **Les Pépites de France** participe ainsi à une meilleure répartition des talents sur l'ensemble du territoire.

■ HomeDoc : faciliter la mobilité des futurs soignants

Un **stage** ou un **remplacement** peut représenter une formidable opportunité professionnelle, à condition de pouvoir se loger facilement à proximité de son lieu d'exercice.

Or, la **mobilité** constitue souvent l'un des principaux freins rencontrés par les étudiants en médecine et les internes. Changement de ville, affectation temporaire ou durée de stage limitée compliquent parfois la **recherche d'un logement adapté**.

HomeDoc apporte une réponse concrète à cette difficulté en proposant une **plateforme spécialisée dans l'hébergement des étudiants et internes en santé**. Le service facilite l'accès à des logements adaptés aux contraintes de mobilité propres aux études médicales.

Au-delà de l'aspect pratique, cette solution contribue à **rendre accessibles des stages ou des expériences professionnelles** qui auraient pu être écartés pour des raisons logistiques. En réduisant les obstacles liés au logement, elle **favorise la découverte de nouveaux territoires d'exercice** et **encourage la mobilité** des futurs professionnels.

■ Un écosystème au service des jeunes pros de santé

En répondant à des **problématiques concrètes** rencontrées par les étudiants et les jeunes soignants, ces solutions numériques contribuent à **rendre les parcours plus fluides, plus accessibles et plus sécurisés**. Une évolution qui profite à la fois aux futurs professionnels, aux structures de santé et aux territoires qui souhaitent attirer les talents de demain.

Et en centralisant ces **partenaires et leurs solutions adaptées** aux besoins des jeunes / futurs soignants sur sa plateforme, **DocTripper** permet à ces derniers de bénéficier de toutes les **conditions optimales** pour une **première expérience professionnelle réussie** dans un territoire.

Parce que pour ancrer les futurs pros de santé ...
... Autant être tous sur le pont !

Le Festival de la Communication Santé fête sa 35e édition : Observer et transmettre le meilleur de la communication Santé



Il y a trente-cinq ans, une idée simple mais ambitieuse voyait le jour : rassembler, une fois par an, tous ceux qui œuvrent à faire de la communication un outil au service de la santé.

Depuis, le Festival de la Communication Santé s'est imposé comme l'un des rendez-vous majeurs du secteur. Un lieu de rencontres, de débats et de reconnaissance où la créativité dialogue avec l'exigence, et où l'innovation n'a de sens que lorsqu'elle améliore concrètement l'information, la prévention et les parcours de santé.

Les 26 et 27 novembre 2026, à Deauville, se tiendra la 35e édition de cet événement devenu incontournable. Une édition anniversaire qui invite à regarder le chemin parcouru autant qu'à se projeter vers les défis à venir.

Né au début des années 1990 dans un contexte de transformation du secteur, le Festival répondait à une aspiration collective : créer un espace dédié à la promotion de la communication santé sous toutes ses formes - communication grand public, médicale et scientifique, prévention, éducation thérapeutique ou communication institutionnelle.

Trente-cinq éditions plus tard, le Festival réunit chaque année l'ensemble des acteurs de l'écosystème santé : laboratoires, institutions, associations de patients, agences, entreprises, startups, médias et professionnels de santé. Organisé à Deauville depuis son origine, il s'est construit autour de quatre piliers fondateurs : valoriser l'innovation, garantir la qualité des contenus, préserver l'indépendance des jurys et favoriser les échanges durables entre les acteurs du secteur.

Comme le rappelle Julie de Folleville, Présidente du Festival :

« Le Festival de la Communication Santé est avant tout une aventure humaine et collective, où chaque édition nous rappelle que mieux communiquer en santé, c'est contribuer à ce que chacun vive mieux. »

Chaque année, près de 450 professionnels participent aux conférences, tables rondes, ateliers et remises de Prix, tandis qu'une communauté de plus de 80 000 abonnés suit l'actualité du Festival tout au long de l'année. Au fil des éditions, l'événement s'est ouvert à de nouvelles thématiques : transformation numérique, intelligence artificielle, désinformation, accès aux soins ou encore réduction des inégalités de santé. Il est devenu un véritable baromètre des tendances de la communication santé en France.

Au cœur du Festival, les Prix #FestiComSanté et #FestiComMed distinguent chaque année les campagnes et initiatives les plus marquantes dans les domaines de la communication santé, médicale et scientifique. Présentés devant des jurys 100 % indépendants, les projets sont évalués autant pour leur créativité que pour leur impact.

Pour cette Saison 35, deux nouvelles catégories viennent enrichir le dispositif : le Prix Impact, qui récompense les campagnes démontrant leur efficacité, et le Prix Concept Créatif, qui valorise l'audace au service d'un message de santé.

Le fil rouge de cette édition anniversaire - « Communication santé et qualité de vie : informer aujourd'hui, mieux vivre demain » - s'inscrit dans un contexte où les enjeux de confiance, d'information et de compréhension n'ont jamais été aussi importants. Parce que la communication santé n'est pas une fin en soi : elle doit permettre à chacun - patient, aidant, citoyen ou professionnel - de comprendre, décider et agir.

Les 26 et 27 novembre 2026, Deauville sera à nouveau le cœur battant de la communication santé. Pour sa 35e édition, le Festival a rendez-vous avec son histoire, et avec l'avenir.



SAISON 35

JEUDI 26 & VENDREDI 27
NOVEMBRE 2026 À DEAUVILLE

FESTIVAL
COM'SANTÉ

COMMUNICATION SANTÉ ET **QUALITÉ DE VIE,** INFORMER AUJOURD'HUI, **MIEUX VIVRE DEMAIN**

contact@festicomsante.com

FESTIVALCOMMUNICATIONSANTE.FR



Le non-recours aux droits, angle mort de la communication institutionnelle des départements ?

L'État a automatisé la déclaration de l'accès aux droits. Le non-recours reste massif. Ce qui reste à faire ne relève pas de la technique, et les départements représentent un échelon institutionnel stratégique pour s'en charger.

En mars 2025, l'État a réussi par la technique ce qu'aucune campagne n'avait obtenu par la persuasion : là où les campagnes institutionnelles cherchaient à convaincre les gens de faire la démarche d'accès au droit, l'État a choisi de la supprimer. Depuis le 1^{er} mars 2025, les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité ne remplissent plus seuls leur déclaration trimestrielle de ressources. Salaires et revenus de remplacement arrivent pré-remplis, agrégés depuis les organismes qui détiennent déjà l'information : employeurs, CAF, France Travail, caisses de retraite. Il ne reste qu'à vérifier et valider. Un an après, 96 % des déclarations passent sans la moindre modification. La réforme porte un nom, la solidarité à la source, et son bilan est, techniquement, un succès. Sauf qu'elle ne traite qu'un seul versant du problème : la friction de ceux qui sont déjà dans le système. Elle sécurise le maintien dans le droit ; elle ne va pas chercher ceux qui n'y sont jamais entrés. Et pour cause : il faut déjà être allocataire pour qu'une déclaration se pré-remplisse. Les non-recourants, eux, restent dehors, aucun automatisme ne les y fera entrer. C'est là que le succès technique dessine en creux le vrai problème : on sait désormais effacer l'obstacle administratif pour les uns mais un tiers des foyers éligibles continue pourtant de ne pas demander le RSA.

La bataille technique est gagnée. La bataille humaine ne l'est pas, et c'est celle des départements.

Une étude de la Drees publiée en mai 2026 le confirme : fin 2021, un tiers des foyers éligibles au RSA ne le percevaient pas. Le taux de non-recours s'établit entre 33 et 37 %, un niveau équivalent aux 34 % estimés en 2018. Un point décisif : ces chiffres sont antérieurs à la solidarité à la source. Ils ne mesurent pas l'échec de la simplification, ils décrivent un non-recours que la simplification déclarative, par construction, ne pouvait pas atteindre, puisqu'elle ne s'adresse qu'aux foyers déjà entrés dans le dispositif. On peut pré-remplir tous les formulaires du monde : les invisibles restent invisibles, parce que leur invisibilité n'a jamais été administrative. Elle est psychologique et sociale.

Le non-recours aux droits n'est pas un phénomène uniforme. Une partie de ces 560 000 foyers fait un calcul économique rationnel : la démarche coûte plus qu'elle ne rapporte, le montant auquel ils ont droit est marginal et la charge administrative ne l'est pas. Une autre fait un calcul symbolique : être "allocataire RSA", c'est endosser une étiquette dont on ne veut pas.

Trois postures, trois impasses

La communication des départements à propos de l'accès aux droits se structure autour de trois postures.

La première est la posture de l'employeur social. Elle organise tout le discours autour du retour à l'emploi, rappelle les devoirs dès la première semaine d'entrée dans le dispositif, fait signer une charte d'engagement. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la loi Plein Emploi a généralisé l'inscription de tous les bénéficiaires à France Travail et l'obligation de 15 heures d'activité hebdomadaires. Un message implicite s'y profile : le RSA est une dette, pas un droit.

La deuxième est la posture de la marque territoriale. Elle parle du territoire, de son dynamisme, de sa solidarité, mais aux investisseurs, aux futurs résidents, aux médias. Les invisibles y apparaissent en filigrane, comme preuve que le département "prend soin". Ils sont souvent un argument de marque, pas un public cible.

RSA

VOUS NE TRAVAILLEZ PAS ? VOUS AVEZ DES FAIBLES REVENUS ?

comme Emma, faites votre demande de RSA sur caf.fr ou msa.fr

Sa situation

1. Vérifier si vous êtes éligible
2. Faire une demande en ligne
3. Être accepté dans le dispositif
4. Être inscrit à France Travail
5. Être accompagné par un conseiller

À vos côtés, vos démarches simplifiées LA MANCHE LE DÉPARTEMENT

Exemples d'actions de communication représentant les trois postures des départements en matière d'accès aux droits.



La troisième est la posture d'information. "Le RSA, c'est un droit. Faites valoir vos droits". C'est la tentative la plus sincère. Elle échoue parce qu'elle s'adresse à une figure du bénéficiaire que les non-recourants ne reconnaissent pas en eux. La DREES le montre : les foyers qui ne recourent pas sont plus souvent propriétaires, diplômés, en emploi partiel. Ils ont droit au RSA, mais ils ne se voient pas comme des "allocataires". La campagne ne les atteint pas parce qu'elle ne leur parle pas.

Dans les trois cas, la communication départementale se construit autour d'une même figure du bénéficiaire : quelqu'un qui sait qu'il a besoin d'aide et qui est prêt à le reconnaître. Elle ne parle pas à celui qui hésite, qui calcule, ou qui ne se voit tout simplement pas dans la catégorie.

Plus qu'une marque territoriale ou un employeur social, une institution de l'ordre de l'intime

L'expérimentation "Territoires zéro non-recours", déployée depuis 2023 dans 39 territoires et arrivée à son terme cette année, commence à montrer ce qui fonctionne : le porte-à-porte, la présence sur les marchés, le travailleur social qui se déplace. Pas la campagne d'affichage. L'institution doit aller chercher les gens là où ils sont, pas attendre qu'ils poussent sa porte.

C'est là que se dégage un espace que personne n'occupe pleinement. L'État est trop lointain. Les communes font ce travail-là où elles en ont les moyens, pas partout. Les associations l'occupent partiellement, sans la légitimité institutionnelle. Le département est le seul niveau qui combine compétence sur ces situations, légitimité institutionnelle et couverture de l'ensemble du territoire



Ce que les expérimentations de terrain commencent à montrer, c'est que les solutions ne ressemblent pas à des campagnes. Elles ressemblent à des présences, à "aller-vers" : un agent sur un marché le samedi matin, un travailleur social qui frappe aux portes, une permanence dans une association de quartier. Des endroits où les gens sont déjà, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leurs droits sociaux. Ça aussi, c'est une forme de communication.

Les départements ont progressivement adopté les outils de la communication de marque : concepts, territoires, identités graphiques. Sans toujours se demander si ces outils étaient adaptés à des publics qui ne se comportent pas comme des consommateurs. Communiquer, au sens premier, ce n'est pas toujours construire un territoire symbolique. C'est établir un contact entre un émetteur et un récepteur, pouvoir réellement échanger. Et quand le récepteur ne vient pas, c'est parfois à l'émetteur de bouger.

I P A N E M A

Ipanema est une agence de communication indépendante fondée en 1999. Elle accompagne les entreprises, les acteurs publics et territoriaux dans la définition de leurs stratégies de marque, leur animation et leur déploiement.

Contact : Maxime Hürstel
m.hurstel@groupe-ipanema.com

La géothermie : l'énergie locale et durable au cœur de vos territoires

Rencontre avec Yannick Duport, Directeur Commerce France & International de Dalkia



1. Pourquoi la géothermie est-elle aujourd'hui une priorité pour les territoires ?

La géothermie est une ressource inépuisable et disponible localement sur la quasi-totalité du territoire français. Pour un Département, c'est la garantie d'une souveraineté énergétique retrouvée : on ne dépend plus des fluctuations des marchés mondiaux des énergies fossiles. C'est aussi un outil de décarbonation massif : une centrale géothermique peut réduire de **90 % les émissions de CO2** par rapport au gaz.

Chez Dalkia, nous gérons déjà plus de 70 installations, ce qui nous permet d'éviter chaque année environ 170 000 tonnes de CO2. Qu'il s'agisse de géothermie de surface pour des bâtiments (disponible sur 85 % du territoire) ou profonde pour des réseaux de chaleur urbains, c'est une solution de confort qui produit du chaud, mais aussi du froid l'été.

2. Dalkia est un acteur historique de cette filière. Quelle expertise apportez-vous concrètement aux projets de territoire ?

Notre légitimité repose sur plus de **50 ans d'expérience**. Nous exploitons d'ailleurs la plus ancienne centrale de géothermie profonde du bassin parisien, à Melun, depuis 1969. Aujourd'hui, Dalkia est le **premier opérateur français** en puissance installée.

Notre force est de maîtriser l'intégralité de la chaîne de valeur : de la connaissance du sous-sol et des techniques de forage (comme le premier forage subhorizontal réalisé à Cachan) jusqu'à la conception et l'exploitation des réseaux de chaleur.

Nous disposons d'une équipe d'experts dédiée et de techniciens qui maintiennent ces installations au quotidien pour garantir une performance optimale et sécurisée.

3. Quelles sont vos ambitions pour accompagner le déploiement de la géothermie dans les dix prochaines années ?

L'avenir est bas-carbone et local. Le potentiel est immense : la géothermie profonde pourrait couvrir jusqu'à 20 % des besoins en chauffage urbain d'ici 2050. Chez Dalkia, notre ambition est de tripler le nombre d'installations conçues et exploitées d'ici 10 ans avec 40 nouveaux projets. Malgré un investissement initial qui peut paraître élevé, ces projets sont soutenus par le Fonds Chaleur de l'ADEME et les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Cela permet de garantir un prix de l'énergie stable et prévisible sur le long terme pour les usagers. Pour autant, la géothermie est encore peu développée en France, notamment la géothermie de surface. Les projets sont encore coûteux et la filière en structuration.

En savoir plus :



dalkia.fr/geothermie



Podcast : La géothermie, l'énergie de demain



Contact : fabienne.martin@dalkia.fr



Dalkia : pionnier et leader de la géothermie, partenaire de votre transition énergétique

Face aux défis climatiques, la géothermie s'impose comme une solution locale, durable et bas-carbone. Chez Dalkia, elle est une pierre angulaire de la décarbonation depuis des décennies. Forts de plus de 50 ans d'expérience, nous avons développé une expertise unique, de l'exploration du sous-sol à l'exploitation de réseaux de chaleur performants, au service de nos clients.

Pourquoi choisir Dalkia ?

Nous maîtrisons l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant des projets fiables et optimisés. Nos 70 installations témoignent de notre savoir-faire. Dalkia, c'est une équipe d'experts dédiée, capable de s'adapter à chaque territoire. Nous investissons massivement dans l'innovation et l'exploration pour tripler le nombre de nos installations d'ici 10 ans.



Dalkia s'engage :

- réduction des émissions de CO₂,
- stabilité des prix de l'énergie,
- création d'emplois locaux.

Avec Dalkia,
faites le choix d'un
avenir énergétique
responsable
et *performant*

COLOCATIONS ALZHEIMER : UNE RÉPONSE INNOVANTE ET HUMAINE QU'IL EST NÉCESSAIRE DE DÉVELOPPER

Les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée aspirent à pouvoir choisir leur lieu de vie et à continuer d'évoluer dans un environnement respectueux de leurs habitudes et de leurs choix. Lorsque le maintien au domicile devient difficile, les réponses proposées restent encore centrées sur l'entrée en établissement. Pourtant, des solutions intermédiaires se développent et élargissent l'offre d'accompagnement. Parmi elles, les colocations Alzheimer constituent une forme d'habitat partagé, adapté et accompagné.

Apparues en France il y a plus de 30 ans dans le Morbihan, elles restent encore peu nombreuses. Aujourd'hui, la Fondation Médéric Alzheimer recense un peu plus de 90 colocations sur le territoire, alors même que les besoins des personnes concernées et de leurs proches sont amenés à croître.

Ces colocations sont avant tout des lieux de vie. Les habitants disposent d'un espace privé qu'ils peuvent aménager selon leurs souhaits et partagent des espaces communs favorisant échanges, activités du quotidien et vie collective. Un accompagnement assuré 24h/24 par des professionnels permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chacun tout en respectant son rythme, ses capacités et ses choix.

Insérées dans leur environnement local, ces solutions favorisent le maintien du lien social et familial. Les proches peuvent continuer à participer à la vie de leur parent dans un cadre plus souple et apaisé. Elles reposent ainsi sur un équilibre entre accompagnement personnalisé, projet de vie partagé et ouverture sur la société.

Un modèle qui a démontré son intérêt mais qui reste fragile

Les travaux conduits par la Fondation depuis plusieurs années montrent l'intérêt de ces solutions en termes de qualité de vie des habitants, de maintien de leurs capacités, de relations sociales et de soutien aux proches aidants. Pour autant, ces habitats demeurent insuffisamment développés. À titre de comparaison, l'Allemagne compte plus de 3 700 colocations destinées aux personnes vivant avec des troubles cognitifs.

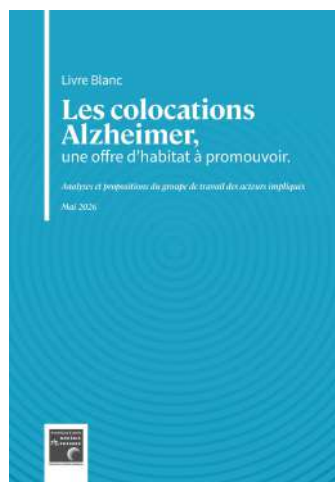
Le développement de ces solutions se heurte à plusieurs obstacles : un modèle économique fragile – en raison des risques liés aux périodes de vacance des logements, aux hospitalisations ou aux décès des habitants – des coûts d'ingénierie nécessaires au montage des projets peu pris en compte, et une reconnaissance insuffisante du rôle des professionnels assurant la coordination de ces lieux de vie.

Il apparaît nécessaire de sécuriser leur cadre juridique afin de reconnaître leur spécificité : des domiciles accompagnés qui ne relèvent pas d'une logique d'établissement médico-social mais d'une autre manière d'habiter lorsque surviennent des troubles cognitifs.

De la connaissance à l'action : l'engagement de la Fondation Médéric Alzheimer

Fidèle à sa mission de recherche, d'observation et de soutien à l'innovation, la Fondation conduit des travaux destinés à mieux comprendre le fonctionnement des colocations et les conditions nécessaires à leur développement. Elle a soutenu une étude qualitative menée par émiCité en 2023, puis réalisé en 2025, à travers son Observatoire, une enquête nationale permettant d'analyser la diversité des modèles existants et leurs conditions de réussite.

Ces travaux ont conduit à la création d'un groupe de travail réunissant porteurs de projets, professionnels, financeurs et pouvoirs publics, dont les recommandations ont été rassemblées dans le **Livre blanc : Les colocations Alzheimer, une offre d'habitat à promouvoir**. Celui-ci propose des pistes pour permettre un changement d'échelle de ces solutions, notamment par la sécurisation de leur modèle économique, la reconnaissance des métiers qui les font vivre et leur intégration dans les politiques territoriales de l'autonomie.



Au-delà de la production de connaissances, la Fondation accompagne le développement de nouvelles initiatives. Le programme **CASALIS**, conduit avec Familles Solidaires, a permis d'accompagner 10 porteurs de projets de la conception jusqu'à l'ouverture de leur colocation. En 2026, cette dynamique se poursuit avec le lancement d'**OASIS – Offre d'Accompagnement des Solutions Innovantes et Solidaires d'habitat**, destiné à soutenir de nouveaux porteurs de projets.

Dans un contexte de transition démographique marquée par la hausse des troubles cognitifs, le développement d'une diversité de solutions d'habitat constitue un enjeu majeur. Les colocations Alzheimer apportent une réponse complémentaire au domicile et aux établissements médico-sociaux, permettant de mieux respecter les parcours de vie, les choix et attentes des personnes concernées et de leurs proches.

AUTOROUTE A 69 : LE CONSEIL D'ETAT SIFFLE LA FIN DE LA PARTIE

L'actualité de ce début d'été est riche en événements et il m'est difficile de faire un choix pour ma chronique mensuelle.

Le creusois que je suis était tenté de commenter l'entrée au Panthéon de Marc BLOCH et de son épouse, eux qui avec une admirable discrétion séjournaient dans leur maison de campagne, située dans la commune du Bourg-d'Hem (prononcer Bourdan), lieu de villégiature demeuré aujourd'hui dans la famille.

Cette coquette commune est d'autant plus digne d'attention qu'elle comptait également comme citoyen émérite, Pierre BOURDAN (pseudonyme choisi du fait des origines de ce grand journaliste), correspondant de guerre auprès de la 2ème DB du général Leclerc, et auteur du « Carnet de retour avec la division Leclerc ».

Si Marc BLOCH est resté longtemps inconnu des creusois, tel n'est pas le cas de Pierre Bourdan qui a donné son nom au lycée de Guéret !

Mais, en définitive, je préfère, au-delà de ce cocorico chauvin, commenter la décision du Conseil d'Etat statuant au contentieux, du 29 juin 2026, dans laquelle la plus haute juridiction administrative a validé définitivement la construction, (presque terminée), de l'Autoroute A69, qui va permettre de gagner 10 minutes avec ses 53 kilomètres de voies nouvelles entre Toulouse et Castres.

Les écologistes s'étranglent, le Canard Enchaîné daté du mercredi 1er juillet grince, dans un article sans nuance, finement titré « Enfin l'A69 à tombeau ouvert ».

Les contempteurs de la construction mettent en balance la prétendue « raison impérative d'intérêt public majeur » (RIIPM), et le « désastre climatique et l'effondrement de la biodiversité » provoqués par le projet.

Pour l'A69, ce ne sont pas moins de 224 grands platanes qui ont été coupés et 10 hectares de bois, vitupère le Palmipède, qui déplore également la destruction de 360 hectares de cultures, 20 ha de zones humides et 162 espèces protégées.

Loin de moi l'idée de chanter les louanges de la déforestation ou de la disparition d'espèces animales protégées, mais il faut savoir raison garder.

Il est possible de replanter des arbres pour remplacer ceux que l'on abat et l'on peut recréer des zones humides.

Surtout, à juste raison, depuis la décision d'Assemblée du Conseil d'Etat du 28 mai 1971, qui consacre la "théorie du bilan", le juge administratif s'est doté du pouvoir de peser les avantages et inconvénients d'une opération d'urbanisme ou d'aménagement du territoire pour en vérifier l'utilité publique.

En l'espèce, il me paraît évident qu'il est d'intérêt public majeur de désembouteiller l'accès à l'agglomération toulousaine, en permettant aux habitants et aux travailleurs de Lavaur et de Castres de se rendre plus aisément, en faisant des économies de temps et de carburant, et avec une fatigue moindre, dans la ville rose.

La « bonne écologie » est celle qui permet à nos concitoyens de conjuguer respect de la nature et conditions de vie agréables, ce qui suppose de bénéficier de moyens de transport, collectif mais aussi individuel, confortables et rapides.

Nous ne sommes plus au temps des diligences et de l'économie de cueillette.

Bernard de Froment



BERNARD DE FROMENT
CONSEILLER D'ÉTAT HONORAIRE
ANCIEN DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DU
CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA CREUSE
AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT PUBLIC

Emmenons le tourisme vers la « robustesse » !

illustration : Caroline Le Roy (DR)



Caroline Le Roy est docteure en sciences de gestion et spécialiste du tourisme, notamment durable. Ses diverses et récentes interventions sur le sujet de la « robustesse » nous ont incité à l'interroger pour évoquer en quoi cette notion peut transformer les stratégies touristiques, longtemps centrées uniquement sur la « performance ».

Depuis quelques temps, on observe l'apparition de la notion de « robustesse » appliquée au tourisme. Mais est-ce une notion vraiment nouvelle ?

Caroline Le Roy : Ce concept n'est pas tout à fait récent. Il est issu notamment de la biologie et de son approche systémique. Ainsi, le chercheur à l'INRAE, Oliver Hamant, théorise depuis un certain temps sur cette question, à partir notamment de l'observation des plantes et de leurs aptitudes structurelles à fonctionner dans des conditions instables. Et ce que nous apprennent les plantes, c'est qu'il ne s'agit pas pour elles de performer quoiqu'elles subissent, mais plutôt de développer des capacités d'adaptation à des changements plus ou moins significatifs. Ce qui fait leur force, ce ne sont pas leurs résultats, mais bien leur capacité, pour survivre, à savoir composer avec leur environnement et ses fluctuations.

En quoi la robustesse vient-elle compléter une autre notion, largement revendiquée, peut-être trop, par nombre de territoires, la fameuse « résilience ».

CLR : La résilience est en général entendue comme la capacité à revenir à un état initial après un choc, quelque soit la nature de ce choc. **La robustesse s'intéresse quant à elle au fait de savoir vivre à travers des chocs.** Il s'agit d'apprendre à tenir malgré des perturbations. En ce qui concerne les territoires, et ils en sont conscients, ils sont sujets à de nombreuses variations, à des tensions multiples : l'eau, l'énergie, la mobilité, l'habitabilité, le social, etc. L'objectif doit être de réduire la dépendance à ces chocs.

Côté tourisme, le modèle répandu est celui de la performance, avec son cortège d'indicateurs rationnels pour tout quantifier. Faut-il l'abandonner ?

CLR : La mesure de la performance n'est pas à rejeter totalement. Néanmoins, elle repose malheureusement sur l'illusion que le contexte est relativement stable, voire prévisible.

Ce n'est bien sûr pas le cas. La performance est questionnée, parfois mise en échec, par beaucoup de facteurs : des limites physiques (eau, foncier, climat, etc.), des conflits d'usage, des incompatibilités entre logiques institutionnelles, etc. Le tourisme doit prendre en compte ces conditions fluctuantes, doit développer des capacités à s'adapter, voire doit accepter une baisse d'efficacité, des lenteurs, etc. **Il doit apprendre à fonctionner avec des inefficiences et les intégrer dans ses indicateurs**, qui ne peuvent se réduire à mesurer l'attractivité, la fréquentation et les retombées économiques.

Quels seraient, selon vous, les leviers à activer pour s'assurer de ce changement de paradigme ?

CLR : Nous en sommes aux prémices de l'introduction de la notion de robustesse dans les stratégies touristiques, il est donc difficile d'en présenter des applications opérationnelles immédiatement. **Toutefois, on note qu'il ne s'agit plus d'être exclusivement attractif** (donner envie de venir), **mais plutôt d'être viable** (être capable de durer dans le temps). Il faut sortir de la logique à court terme (maximiser les résultats) pour aller vers une logique à long terme (assurer la pérennité et la capacité d'adaptation). Un nouvel équilibre est à trouver dans toutes ces stratégies. Il convient d'attirer sans surcharger, de développer sans épuiser, de valoriser sans dénaturer, etc. Les territoires qui se veulent attractifs, performants et robustes sont ceux qui seront capables de créer de la valeur aujourd'hui sans compromettre demain. Et cette robustesse reposera sur la capacité :

- **à s'adapter et à absorber des chocs**,
- **à devenir « sobre »**, notamment vis à vis des ressources locales (eau, énergie, biodiversité, foncier, etc.),
- **à assurer de l'acceptabilité et de l'équité des stratégies développées**, en ce qui concerne en particulier la qualité de vie, l'inclusion et l'adhésion des habitants,
- **à penser diversification et redondance**, qu'il s'agisse des activités, des publics, des filières ou des saisons.

L'ensemble, guidé par une volonté de coopération, de gouvernance partagée. Donc avec un souci d'acculturation des responsables de ce secteur à cette nouvelle manière de penser et d'agir.

Marc Thébault
Consultant auprès des
collectivités locales en
Attractivité et Communication



#LOI

#FRAUDESSOCIALES

Promulgation de la loi relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales

Nous en avons déjà parlé dans un précédent numéro lorsqu'il ne s'agissait encore que d'un projet de loi : la loi relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales a été promulguée le 25 juin 2026 et promulguée le lendemain.

Elle est composée de 3 titres assez explicites : améliorer la détection de la fraude fiscale et sociale, adapter les leviers de lutte aux nouvelles formes de fraudes et renforcer les sanctions, garantir un meilleur recouvrement des montants soustraits par fraude.

Plusieurs nouveautés concernent directement les départements. Ainsi, afin de prévenir la fraude liée au revenu de solidarité active et de lutter contre celle-ci, « *les agents des services des départements, individuellement désignés et dûment habilités selon des modalités déterminées par décret, disposent d'un droit d'accès aux données relatives aux mutations à titre onéreux ou à titre gratuit et aux actes relatifs aux sociétés, aux fichiers contenant les informations mentionnées à l'article L. 107 B du présent code et aux articles 1649 A et 1649 ter du code général des impôts* ».

Des dispositions similaires sont mises en place pour faciliter la récupération sur succession des prestations mentionnées à l'article L. 132-8 du code de l'action sociale et des familles.

La loi prévoit également, la possibilité pour des agents de services du département d'être assermentés et habilités à constater par procès-verbal et « dans l'exercice de leurs missions relatives à l'instruction, au contrôle et au suivi du revenu de solidarité active » les infractions et manquements.

Loi n° 2026-534 du 25 juin 2026 relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales

#DECRET

#DGS

Parution d'un décret portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction

Ce décret met en œuvre la réforme de l'encadrement supérieur dans la fonction publique territoriale en précisant les conditions d'application aux emplois fonctionnels. Parmi les principales nouveautés, la durée du détachement qui passe de 5 ans à 6 ans.

Plusieurs autres décrets sont parus à la même date :

- Décret n° 2026-483 du 10 juin 2026 modifiant le statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux,
- Décret n° 2026-485 du 10 juin 2026 modifiant l'échelonnement indiciaire des administrateurs territoriaux,

- Décret n° 2026-486 du 10 juin 2026 relatif à l'échelonnement indiciaire des emplois administratifs de direction des collectivités territoriales de moins de 40 000 habitants et des établissements publics locaux assimilés,
- Décret n° 2026-487 du 10 juin 2026 relatif au régime indemnitaire des agents nommés ou recrutés dans certains emplois administratifs supérieurs de la fonction publique territoriale.

Décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

#DECRET

#PARENTALITE

Congé de naissance : publication d'un décret et d'une FAQ

A partir du 1er juillet, les parents pourront prolonger de deux mois le temps passé avec leur nouveau-né, en étant rémunérés 70% le premier mois et 60% le second.

Un décret du 30 mai 2026 actualise la réglementation pour tenir compte de cette création et définit les modalités d'attribution de ce congé pour les « agents relevant des trois versants de la fonction publique, militaires, personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé et étudiants de deuxième et troisième cycle des études de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique ».

Parallèlement, la DGFAP a publié une foire aux questions relative à la mise en œuvre du congé supplémentaire de naissance (CSN) dans la fonction publique civile.

Décret n° 2026-427 du 30 mai 2026 relatif au congé supplémentaire de naissance des agents publics civils et militaires

MATHILDE HAAS
AVOCAT À LA COUR
WWW.MATHILDEHAAS.FR

#DECRET

#COLLEGE

Mise en place d'un questionnaire visant à identifier des faits ou des situations de violences

Ce décret instaure pour les élèves du CP au lycée, scolarisés en établissements publics comme privés sous contrat, lorsqu'ils sont pensionnaires ou au retour d'un voyage scolaire, un questionnaire visant « à identifier des faits ou situations de violences (morales, physiques, sexuelles ».

Ce questionnaire est renseigné « en classe par les élèves accompagnés d'un enseignant » et est examiné « par un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique » en vue d'adopter des mesures appropriées pour remédier aux faits dénoncés.

La collecte des données issues de ce questionnaire est organisée par ce décret.

Décret n° 2026-369 du 13 mai 2026 relatif à la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Questionnaires Brisons le silence »

Cependant, le Conseil d'État estime que « la mesure gagnerait à être complétée pour mieux tenir compte de la spécificité des conditions de l'exercice de leur activité par ces assistants familiaux ».

Enfin, s'agissant de l'inapplicabilité « aux personnes employées et rémunérées par l'État » de « la mesure de police administrative permettant d'écarter des activités scolaires toute personne dont la présence présenterait des risques » pour les mineurs au motif qu'existerait une « procédure de révocation disciplinaire », le Conseil d'État considère, d'une part, que le maintien de cette exclusion « priverait l'administration d'un moyen d'action efficace dans les cas où l'agent public ne ferait pas l'objet d'une sanction de révocation », d'autre part, que « la sanction disciplinaire et la mesure de police ayant des finalités différentes, leur coexistence ne se heurte à aucun obstacle d'ordre constitutionnel ou conventionnel » et qu'enfin, l'exclusion instituerait une différence de traitement entre agents selon leur statut sans « aucune justification au regard de la finalité de la mesure, qui est la protection des mineurs et serait donc, dans cette mesure, contraire au principe constitutionnel d'égalité devant la loi ».

Avis délibéré par l'Assemblée générale du Conseil d'État, le 13 mai 2026, et par la Commission permanente le 18 mai 2026

#AVISPJL

#PROTECTIONENFANCE

Avis très intéressant sur le projet de loi relatif à la protection des enfants

Ce projet de loi contient de nombreuses dispositions ayant pour objectif de favoriser l'accueil familial, de stabiliser les parcours des enfants et de sécuriser leur accueil.

Parmi les mesures proposées, plusieurs ne soulèvent aucune difficulté juridique. C'est le cas de la création d'une nouvelle hypothèse de placement administratif : « la suppléance parentale », décidée par le président du conseil départemental, avec l'accord du juge, pour confier à des familles, agréées en vue d'une adoption, des enfants de moins de 3 ans « en risque de délaissement ou sans perspective de retour familial ».

C'est également le cas, en matière d'assistants familiaux, de la possibilité pour le président du conseil départemental, « autorité qui délivre l'agrément, d'en confier l'instruction à un autre service départemental que le service de protection maternelle et infantile ».

En revanche, concernant l'exercice du « droit au répit » reconnu aux assistants familiaux, le projet de loi crée un dispositif d'« accueil relais » permettant la prise en charge des enfants et des jeunes majeurs par un autre assistant familial (titulaire d'un agrément spécifique) afin que l'assistant familial habituel puisse exercer son « droit au répit ».

Après la mise en exergue de difficultés juridiques relatives à la rémunération de ces assistants familiaux de relais, le Gouvernement a modifié les dispositions du projet de loi pour ajouter « une part fixe à la rémunération, indépendante des durées d'accueil effectivement réalisées, complétant ainsi la rémunération due au titre de ces périodes d'accueil effectif ».



#DECRET #COLLEGE

Mise en place d'un questionnaire visant à identifier des faits ou des situations de violences

Ce décret instaure pour les élèves du CP au lycée, scolarisés en établissements publics comme privés sous contrat, lorsqu'ils sont pensionnaires ou au retour d'un voyage scolaire, un questionnaire visant « à identifier des faits ou situations de violences (morales, physiques, sexuelles) ».

Ce questionnaire est renseigné « en classe par les élèves accompagnés d'un enseignant » et est examiné « par un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique » en vue d'adopter des mesures appropriées pour remédier aux faits dénoncés.

La collecte des données issues de ce questionnaire est organisée par ce décret.

Décret n° 2026-369 du 13 mai 2026 relatif à la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Questionnaires Brisons le silence »

#AVISPJL #GESTIONNAIRESPUBLICS

Bientôt une protection fonctionnelle accordée aux gestionnaires publics ?

Ce projet de loi vise à conforter l'autorité de l'État autour de la figure du préfet en renforçant son autorité « pour mieux coordonner l'action de tous ceux qui interviennent au nom de l'État au niveau local, y compris les opérateurs, et pour rendre plus claire la répartition des responsabilités et des compétences entre l'État et les collectivités territoriales ».

Il contient notamment des dispositions relatives à la responsabilité des gestionnaires publics prévoyant « que la protection fonctionnelle est accordée, de plein droit, aux agents publics, aux militaires et aux élus locaux qui, n'ayant pas commis de faute personnelle détachable de l'exercice de leurs fonctions, font l'objet de poursuites devant les juridictions financières au titre des infractions prévues aux articles L. 1319 et suivants du code des juridictions financières, qui vont au-delà du principe général du droit qui leur est applicable (CE, 29 janvier 2025, Société UGGC avocats et a., n° 497840 et s. aux tables) ». Le Conseil d'État considère que ces dispositions ne se heurtent « à aucun obstacle d'ordre constitutionnel ».

Il précise néanmoins que selon lui, « le seul motif susceptible de conduire au refus d'octroi de la protection fonctionnelle doit être tiré de la commission d'une faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions, dont le champ est plus large que celui de l'agissement commis par intérêt personnel direct ou indirect que le projet de loi proposait de retenir pour les élus locaux dans le code général des collectivités territoriales, lequel s'articulait en outre difficilement avec les dispositions de l'article L. 13112 du code des juridictions financières qui fait de la recherche d'un tel intérêt un élément constitutif d'une infraction financière ».

Avis du Conseil d'Etat, délibéré par l'assemblée générale le 7 mai 2026



#JURISPRUDENCE #CONSEILDISCIPLINE

Annulation d'une sanction après la participation d'un membre de la CAP en disponibilité

Dans ce dossier, un « membre élu titulaire, représentant du personnel a été convoqué, a participé aux délibérations et a pris part au vote de la commission administrative paritaire, siégeant en conseil de discipline » pour se prononcer sur la sanction à infliger à un agent alors qu'il était placé en disponibilité.

Le Conseil d'État, faisant application de la jurisprudence Danthony juge que « la méconnaissance des règles de composition de la commission administrative paritaire comme la présence au cours des délibérations et la participation au vote d'une personne qui se trouvait dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions au sein de cette commission constituent une irrégularité qui a, en l'espèce, privé le requérant d'une garantie et entache d'illégalité la décision de sanction contestée ».

Conseil d'État, 7ème - 2ème chambres réunies, 18 juin 2026, n°503475, Lebon T.

#JURISPRUDENCE #SYNDICAT

Pas d'intérêt à agir contre un décret applicable aux fonctionnaires relevant d'un autre statut que ceux qu'un syndicat défend

Faute d'un intérêt lui donnant qualité pour agir, les conclusions en annulation de dispositions réglementaires concernant les fonctionnaires de la fonction publique d'État d'un syndicat ayant pour objet de défendre « les intérêts moraux et matériels des travailleurs » et pour adhérents les agents de la collectivité européenne d'Alsace « quel que soit leur statut et leur position administrative » sont irrecevables.

En effet, selon le Conseil d'État, le syndicat ayant pour objet de défendre des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale ne peut avoir qualité pour agir contre des dispositions applicables à la fonction publique d'État.

Conseil d'État, 7ème - 2ème chambres réunies, 16 juin 2026, n°506127, Lebon T.

#JURISPRUDENCE

#HANDICAP

Les frères et sœurs ne peuvent demander réparation des préjudices résultant de la naissance de leur frère ou sœur atteint d'un handicap

En application de l'article L. 114-5 du code de l'action sociale et des familles : « Nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance. (...) Lorsque la responsabilité d'un professionnel ou d'un établissement de santé est engagée vis-à-vis des parents d'un enfant né avec un handicap non décelé pendant la grossesse à la suite d'une faute caractérisée, les parents peuvent demander une indemnité au titre de leur seul préjudice. Ce préjudice ne saurait inclure les charges particulières découlant, tout au long de la vie de l'enfant, de ce handicap. La compensation de ce dernier relève de la solidarité nationale. »

Le Conseil d'État rappelle que « ces dispositions instituent, en ce qui concerne la réparation des préjudices résultant de la naissance d'un enfant atteint d'un handicap qui n'a pas été décelé en raison d'une faute de diagnostic commise pendant la grossesse, un régime de responsabilité exclusif et dérogatoire, qui ne permet qu'aux deux parents de l'enfant de rechercher la responsabilité des professionnels et établissements de santé au titre d'une faute caractérisée commise par ceux-ci, en vue de la réparation des seuls préjudices propres des deux parents, à l'exclusion des charges particulières découlant pour eux du handicap de leur enfant, tout au long de sa vie ».

L'indemnisation des tiers n'étant prévu que pour les parents, la fratrie ne peut demander réparation du préjudice subi du fait de la naissance de leur frère ou de leur sœur.

CE, 19 juin 2026, n° 499128, M. et Mme A. c/ GHPSO, Lebon

#JURISPRUDENCE

#CONSULTATION LOCALE

La décision de procéder à une consultation du public est susceptible de recours pour excès de pouvoir mais son illégalité ne peut être invoquée contre les actes pris à son issue

Plusieurs citoyens avaient demandé l'annulation des décisions par lesquelles la maire de Paris a décidé d'organiser une votation citoyenne portant sur la place des SUV et des 4x4 à Paris.

Saisie du recours, la Cour administrative d'appel précise deux points intéressants. D'une part, la seule qualité d'électrice parisienne ne suffit pas donner intérêt à agir contre la décision de procéder à un référendum local. Les propriétaires des SUV justifient en revanche d'un intérêt à agir.

D'autre part, « la décision de procéder à la consultation du public sur le fondement des dispositions citées au point 3, laquelle fixe les objectifs de la consultation, en détermine l'objet et définit le périmètre du public consulté, est susceptible de recours devant le juge de l'excès de pouvoir. En revanche, même lorsque la consultation peut être regardée, notamment au vu de son objet, de son calendrier et de ses conditions de réalisation, comme formant partie intégrante d'un même processus décisionnel avec les actes pris à son issue, l'illégalité de la décision d'y procéder ne peut, eu égard à son objet et à sa portée, être utilement invoquée contre ces actes, le juge devant seulement apprécier si les exigences de sincérité de la consultation ont été méconnues et, notamment, si les conditions de sa mise en œuvre ont pu être de nature à en vicier le résultat. »

CAA de Paris, Formation plénière, 12 juin 2026, n°24PA01604



#URBA

#JURISPRUDENCE

Présomption d'urgence de l'article L600-3-1 du code de l'urbanisme s'applique aussi aux référés contre les décisions retirant une décision de non-opposition à déclaration préalable ou un PC

C'est une décision mentionnée au Recueil Lebon qui a le mérite d'harmoniser le droit de l'urbanisme. Le Conseil d'État juge que la présomption d'urgence qui existe lorsque qu'un recours formé contre une décision d'opposition à déclaration préalable ou de refus de permis de construire, d'aménager ou de démolir est assorti d'un référé suspension s'applique également aux référés dirigés contre les décisions retirant une « *décision de non-opposition à déclaration préalable ou un permis de construire, d'aménager ou de démolir préalablement accordée.* »

Conseil d'État, 10ème - 9ème chambres réunies, 17 juin 2026, n°513099



#JURISPRUDENCE

#GESTIONNAIRES PUBLICS

3000€ d'amende pour un maire qui a octroyé des avantages injustifiés à des élus et des agents

Un maire comparait devant la Cour des comptes pour avoir de 2014 à 2026, octroyé des « *avantages injustifiés à des conseillers municipaux et des agents de la commune de Kourou* » notamment en signant 5 ordres de réquisition de l'agent comptable de la commune. Ces avantages auraient consisté à accorder des véhicules de fonctions à des agents ou à prendre en charge des frais de déplacement d'élus sans justificatifs causant à la commune un préjudice financier évalué à 120 000 euros.

La Cour des comptes retient l'existence d'un intérêt personnel indirect au sens de l'article L131-12 du code des juridictions financières dès lors que les élus concernés faisaient partie de la majorité municipale, que les déplacements du maire pris en charge s'effectuaient avec ces mêmes élus et qu'ainsi, ils « *appartenaient à une même communauté, unis autour d'intérêts et d'objectifs communs, dont l'intéressé n'a pas été en mesure d'attester que leur réalisation concourait à l'intérêt général communal* ».

L'intérêt personnel indirect est également caractérisé par le fait que les agents bénéficiaires d'un véhicule de fonction entretenaient avec le maire « *des relations professionnelles anciennes, permanentes, et de proximité* » alors que le DGS, seul agent pouvant légalement bénéficier d'un véhicule de fonction n'en disposait pas.

La Cour en déduit que « *le maire pourrait avoir trouvé un intérêt personnel indirect à une telle situation, qui aurait contribué à son maintien dans ses fonctions, aux votes des délibérations soumises au conseil municipal et à l'entretien de relations de proximité avec des collaborateurs de la commune* ».

Le maire a été condamné à une amende de 3000€ et l'arrêt a été publié au Journal officiel.

Cour des comptes, arrêt n° S-2026-0624 du 29 mai 2026, Commune de Kourou

LES LANDES FACE AUX TRANSITIONS : REPENSER LE « BIEN VIEILLIR » À L'HORIZON 2050

Avec la baisse de la natalité et l'allongement de l'espérance de vie, les Landes, comme l'ensemble de la France, feront face à un vieillissement accéléré de leur population d'ici 2050 : la part des plus de 65 ans pourrait passer de 25 % à près de 40 %.

Pour les territoires et les services publics, c'est un enjeu majeur, enjeu que le Département des Landes a choisi d'anticiper, malgré un certain nombre d'inconnus, plutôt que de « gérer » les conséquences au fil de l'eau.

Epaulé par une équipe de chercheurs et de consultant, le Département a ainsi engagé une démarche prospective inédite pour analyser les impacts sur son territoire et ses différentes politiques (dont celles relevant des solidarités) des 3 grandes transitions en cours :

- démographique, avec le vieillissement accéléré des populations
- domiciliaire, avec le souhait de vivre à son domicile le plus longtemps possible
- écologique, dont l'impact sera croissant sur les modes de vie

L'originalité de la démarche réside dans cette lecture globale et systémique : « *on a systématisé le croisement des transitions, ce qui est rare pour un Département* », souligne Viviane RAMEL, consultante ayant accompagné le Département dans ce projet.

L'objectif est de passer progressivement d'une logique de solidarité centrée sur la gestion de la perte d'autonomie à une approche plus globale et transversale du « bien vieillir ». Par exemple, comment intégrer l'adaptation des services publics, des infrastructures ou des transports ? Comment développer une approche sociétale pour adapter voire transformer l'ensemble des politiques publiques à terme ? « *L'idée n'était pas de produire un diagnostic supplémentaire, mais de réorienter les politiques publiques* », explique Viviane RAMEL.

La méthode été participative et collaborative avec une approche à 360° intégrant à la fois une analyse des rapports du GIEC et des données comme celles de l'INSEE. Plus de 40 personnes et partenaires du Département ont contribué via 18 entretiens ou 2 ateliers locaux.

Ce travail a permis d'analyser les transitions à venir à l'échelle des Landes, leurs impacts sur les politiques publiques du vieillissement et de l'autonomie, de qualifier le degré de préparation et de proposer des préconisations pour préparer demain ... dès aujourd'hui.

L'enjeu est également d'acculturer les services pour faciliter l'intégration du vieillissement dans leurs réflexions stratégiques. Les diagnostics de développement durable en cours d'actualisation devraient par exemple intégrer ces nouvelles données.

Autre illustration : le rapport rappelle que le vieillissement posera un défi de recrutement aux Départements et aux CCAS/CIAS. Comment gérer la hausse du nombre personnes à accompagner dans un contexte de tensions de recrutement dans les métiers de l'accompagnement ? « *Travailler sur le vieillissement, c'est aussi préparer l'administration de demain* ».

C'est d'ailleurs là qu'est peut-être le changement le plus important : faire émerger un « réflexe vieillissement » dans le Département mais aussi dans les communes et EPCI. Penser mobilité, logement, gestion des risques, inclusion sociale ou transition écologique en intégrant systématiquement les besoins d'une population plus âgée.

C'est une évolution tant culturelle qu'organisationnelle sur le temps long. Le choix de la prospective appliquée et participative semble d'autant plus pertinent pour faciliter l'appropriation par les acteurs et les territoires.

**LUDOVIC HAMELIN,
HEMERGENS
COACH PROFESSIONNEL
CERTIFIÉ & EXPERT EN
ACCOMPAGNEMENT DU
CHANGEMENT**



Construction hors-site : comment répondre aux enjeux de décarbonation ?

Face à l'urgence climatique, le secteur du bâtiment est appelé à se réinventer. En France, les bâtiments représentent 44 % de la consommation énergétique nationale, et 75 % du CO₂ émis par un ouvrage est généré dès sa phase de construction, selon l'ADEME. Dans ce contexte, la construction hors-site s'impose comme une réponse à la fois technique, environnementale et économique : une alternative structurée à la logique du tout-béton.

La RE2020, catalyseur d'une transformation profonde

Entrée en vigueur en janvier 2022, la réglementation environnementale RE2020 a durci les exigences applicables aux constructions neuves, en intégrant pour la première fois une analyse du cycle de vie des bâtiments et un indicateur carbone. Cette évolution réglementaire contraint les maîtres d'ouvrage à repenser leurs méthodes constructives. La France s'est par ailleurs engagée à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 : le bâtiment, premier secteur consommateur d'énergie du pays, est naturellement appelé à jouer les premiers rôles.

Le modulaire bois, un matériau au service du bas carbone

C'est dans ce cadre que MonSenior a fait le choix d'intégrer la construction Hors-Site en modulaire bois au cœur de son modèle, en s'appuyant sur ses partenaires industriels Ossabois et TOTEMM. Chaque habitat senior est ainsi entièrement conçu selon ce procédé constructif, qui cumule des avantages environnementaux considérables.

Contrairement au béton, le bois est une matière première renouvelable, abondante et traçable. Faiblement énergivore, il réduit significativement l'empreinte carbone d'un chantier : sa légèreté limite l'énergie nécessaire à sa transformation, à son transport et à sa mise en œuvre. Sa production consomme très peu d'eau. En construction hors-site, les modules sont assemblés en usine dans des conditions maîtrisées, ce qui permet une approche quasi zéro déchet grâce au recyclage des chutes directement sur le site de fabrication.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : chaque hameau MonSenior construit en modulaire bois permet d'économiser 270 tonnes de CO₂ et de stocker 54 tonnes de carbone biogénique. La durée moyenne de chantier est ramenée à sept mois, contre le double ou davantage pour une construction traditionnelle.



Photo d'un hameau de maisons d'accueil familial MonSenior dans l'Ain.

Les bailleurs sociaux, acteurs engagés de la transition

La dynamique bas carbone portée par la construction hors-site trouve également un écho fort chez les bailleurs sociaux. Dans le cadre de leur Plan Stratégique de Patrimoine (PSP), ces acteurs favorisent de plus en plus les constructions bas carbone, tant en maîtrise d'œuvre qu'en VEFA. Axentia, partenaire historique de MonSenior, illustre parfaitement cette tendance en plaçant le hors-site au cœur de sa stratégie de développement immobilier.

La répliquabilité, atout majeur pour le logement thématique

La construction hors-site présente un avantage décisif pour les opérateurs du logement spécifique : sa répliquabilité. Un modèle conçu une fois peut être reproduit à l'identique sur des territoires différents, avec des délais réduits et une qualité constante. C'est précisément ce que MonSenior déploie avec ses Maisons d'accueil familial, un concept qui a vocation à être dupliqué à l'échelle nationale. Ce procédé répond ainsi à une double exigence : construire vite, construire bien et construire durablement.

La construction hors-site n'est pas seulement une innovation technique : elle est une réponse systémique aux défis environnementaux, réglementaires et sociaux qui s'imposent aujourd'hui à l'ensemble des acteurs de l'immobilier. En faisant de ce choix constructif un standard, MonSenior démontre qu'il est possible de concilier performance environnementale, qualité du cadre de vie et aménagement des territoires.



La prévention au cœur des actions de la Mgéfi, mutuelle spécialiste de la Fonction publique

Parce qu'elle permet d'agir avant l'apparition de la maladie et de préserver durablement le capital santé, la prévention est au centre des préoccupations de la Mgéfi. Bien plus qu'un complément à la couverture santé, elle constitue un pilier de l'accompagnement proposé aux adhérents, avec une ambition claire : donner à chacun les moyens de devenir acteur de sa santé.

Chaque année, la Mgéfi organise des centaines d'actions de prévention sur toute la France. Activité physique, nutrition, santé visuelle et auditive, maladies cardiovasculaires, diabète, sommeil ou encore addictions : autant de thématiques abordées au travers de webinaires et ateliers animés par son réseau de 1 000 militants. Grâce à ce maillage territorial unique, la mutuelle est en mesure d'aller à la rencontre de ses adhérents partout en France. En 2025, près de 6 000 personnes ont ainsi participé à l'une des 164 actions de prévention déployées sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Cette politique volontariste s'inscrit pleinement dans la mission de la Mgéfi en tant qu'acteur de santé publique. Plus que de l'information, il s'agit de sensibiliser, d'accompagner et de favoriser l'adoption de comportements bénéfiques pour la santé. Une démarche d'autant plus importante que l'on estime aujourd'hui qu'une grande partie des maladies chroniques peut être prévenue ou retardée grâce à une meilleure hygiène de vie.



La santé mentale, une priorité affirmée

Grande cause nationale depuis 2025, la santé mentale constitue également un axe fort de l'engagement de la Mgéfi. La mutuelle multiplie les actions de sensibilisation afin de mieux faire connaître cet enjeu majeur de santé publique et de contribuer à lever les tabous qui l'entourent encore.

Cette mobilisation s'est notamment traduite par l'organisation d'un colloque consacré au bien-être mental réunissant experts, professionnels de santé et acteurs institutionnels. La Mgéfi a également soutenu et reçu Isabelle CARRÉ à l'occasion de la sortie de son film « Les rêveurs », adapté de son roman autobiographique éponyme, dans lequel elle aborde l'épisode grave de dépression qu'elle a connu au moment de l'adolescence. Une occasion unique de débattre de la santé mentale des jeunes et de sa prise en charge avec les collaborateurs de la mutuelle.



Toujours pour nourrir son ambition de mettre l'accent sur le bien-être mental, la Mgéfi a noué des partenariats qui ont du sens, comme celui avec l'association Envie2Résilience, engagée en faveur du bien-être psychologique des agents de la Fonction publique territoriale, ou encore avec Mercure local, organisme de formation spécialisé dans le secteur public et agréé pour la formation des élus locaux, qui donnera lieu à quatre sessions de

formation à Paris, Bordeaux, Lyon et Toulouse, destinées aux acteurs territoriaux, autour d'un enjeu majeur : mieux prévenir les risques en santé et accompagner les collectivités dans leurs politiques de qualité de vie au travail et de prévention.

L'objectif est de rappeler que la santé mentale ne se résume pas à l'absence de troubles psychiques. Elle participe pleinement à l'équilibre général, à la qualité de vie et à la santé physique.

Des guides pratiques pour accompagner les adhérents

Pour prolonger ses actions de terrain, la Mgéfi met à disposition de ses adhérents une collection de guides prévention. Activité physique, sommeil, audition, santé mentale, addictions, santé bucco-dentaire, maladies rénales ou encore nutrition : ces publications apportent des conseils concrets, des repères fiables et des solutions pratiques pour adopter les bons réflexes au quotidien.

Accessibles à tous, ces guides traduisent la volonté de la mutuelle de rendre l'information en santé claire, utile et facilement mobilisable.

Rendez-vous sur mgefi.fr rubrique Vivre mieux

« Avec vous c'est mutuel » : la prévention à écouter

Parce que l'information est un levier essentiel de prévention, la Mgéfi propose son podcast « Avec vous c'est mutuel » avec une deuxième saison consacrée aux grands enjeux de santé et de protection sociale. Au fil des épisodes, experts, professionnels de santé et témoins partagent leurs analyses et leurs conseils autour



thématiques qui concernent directement le quotidien de chacun : santé mentale, activité physique, prévention des maladies cardiovasculaires, AVC, bien vieillir ou encore accès aux soins. Une autre façon d'aider chacun à mieux comprendre sa santé pour mieux la préserver. Retrouvez tous les épisodes de notre podcast sur toutes les plateformes d'écoute ou via ce QR Code

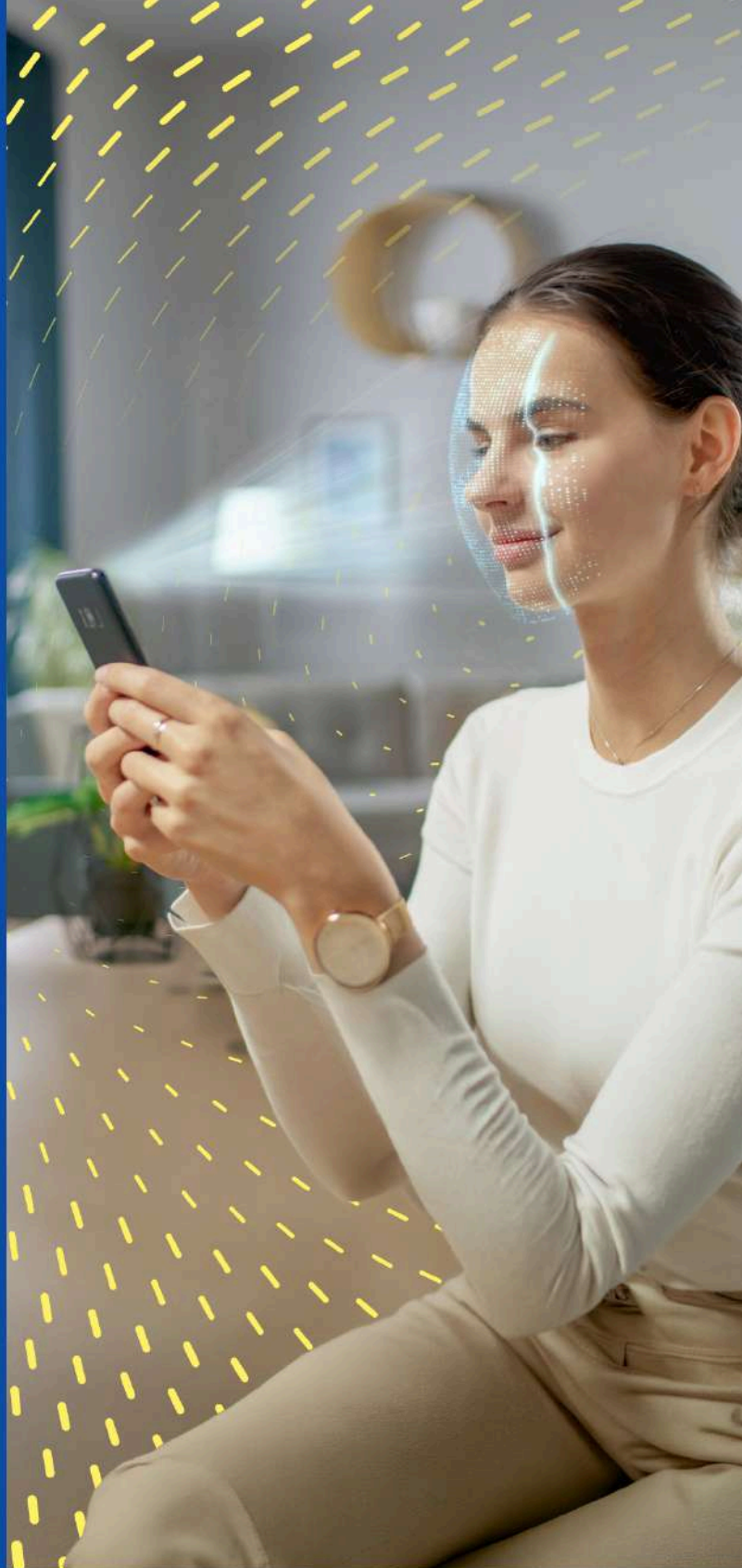
Agir contre la fraude pour renforcer la confiance des citoyens.

Acteurs publics locaux, face à des tentatives de fraudes toujours plus nombreuses et élaborées (usurpation d'identité, falsification de documents, versements indus de prestations...), vous avez besoin de fiabilité. Docaposte vous accompagne avec **des solutions souveraines et certifiées** pour :

- **sécuriser** les parcours et les processus métier,
- **protéger** les données,
- **garantir** une utilisation juste des fonds publics au bénéfice des citoyens comme des agents.

Pour en savoir plus :
contactcommercial@docaposte.fr

Docaposte, une filiale du groupe La Poste, SAS au capital de 143 100 000 € - 493 376 008 RCS CRÉTEIL - Siège social : 45/47 Boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry-sur-Seine - Réf. : AP SPL - 05/2026 - C0 - Crédit photo : Adobe Stock - Réf. : 1440901229 ©2019 Gorodenkoff/



Numérique citoyen.


DOCAPOSTE

MÉGOT MAL JETÉ ET FEUX DE FORÊTS : ALCOME RENFORCE SON DISPOSITIF DE PRÉVENTION

9 feux de forêts sur 10 sont d'origine humaine. Afin de sensibiliser le public, Alcome réédite dès cet été sa campagne de prévention et s'associe avec l'Entente Valabre¹, la Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers et la Confédération des ruralistes pour lutter contre les feux de forêts.

C'est un geste banal, répété des millions de fois chaque jour en France, mais un mégot jeté depuis une voiture sur le bord d'une route départementale peut malheureusement avoir des conséquences dévastatrices. En période de sécheresse, les bords de route constituent en effet l'une des zones à risque les plus sous estimées car pouvant servir de couloir de propagation vers des espaces naturels sensibles.

C'est pourquoi Alcome, l'éco-organisme agréé par l'État pour la réduction des mégots mal jetés dans l'espace public, a fait de la prévention incendie un axe central de sa communication estivale. La réduction des mégots mal jetés n'est pas seulement un enjeu de propreté urbaine : en été, c'est aussi un enjeu de sécurité qui concerne directement les territoires départementaux et leurs services de gestion des risques.

La preuve par le terrain

Le 17 juin, l'Entente Valabre, aux côtés de ses partenaires, a mené un test d'inflammabilité d'un mégot en conditions réelles. L'objectif : démontrer, de manière scientifique et visuelle, comment un mégot mal jeté peut rapidement provoquer un départ de feu. Les résultats confirment ce que les professionnels du risque savent de longue date : la probabilité d'ignition est significative par temps chaud, venteux et sec, et les bords de route sont des zones particulièrement exposées.

Ce partenariat avec l'Entente Valabre - centre de référence européen en matière de prévention et de lutte contre les feux de forêt - traduit une conviction partagée : sensibiliser les fumeurs sur le risque incendie est crucial pour préserver notre patrimoine forestier et limiter les risques.

¹ Centre de formation des spécialités de Sécurité Civile (dont la prévention aux risques incendie)



Test d'inflammabilité d'un mégot à Gardanne le 17 juin, Entente Valabre



Des alliances au service du bon geste

Fort de cette alliance, Alcome réédite pour l'été 2026 sa campagne de prévention incendie et s'associe avec la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour une campagne commune inédite. Les pompiers sont en effet en première ligne face aux conséquences des mégots mal jetés, ils connaissent les risques et leur légitimité à porter le message de prévention auprès du grand public est incontestable. La campagne met l'accent sur le rappel du risque incendie et l'encouragement au bon geste (ne pas jeter son mégot depuis son véhicule, utiliser un cendrier de poche) pour donner aux fumeurs la possibilité d'agir autrement.

La Confédération des buralistes est également associée à ce dispositif. Acteurs de terrain présents sur l'ensemble du territoire, les buralistes sont des relais directs et naturels pour porter le message de prévention au plus près des fumeurs.

Le Tour de France, terrain de sensibilisation

Le Tour de France, qui traverse chaque année des dizaines de départements, dont nombre de territoires à risque incendie élevé, sera l'occasion de porter au grand public cette alliance des forces et les messages de prévention. Dans le cadre de la campagne commune et du partenariat avec les Sapeurs-Pompiers sera notamment déployé, tout au long des étapes du Tour, un dispositif de prévention sur le risque incendie et de distribution de cendriers de poche auprès des spectateurs.

Pour les conseils départementaux traversés par une étape du Tour de France, ce dispositif représente une opportunité directe d'associer leur territoire à la démarche : en diffusant les visuels de campagne sur leurs propres canaux, ou en mobilisant leurs services de prévention des risques autour de cet effort collectif.



Campagne de prévention incendie réalisée conjointement avec la FNSPF, l'Entente Valabre, la Confédération des Buralistes et Alcome



Cendriers de poche #MonMégotOùlFaut

Une REP qui mise sur le comportement

Ce dispositif de prévention incendie incarne la vision et la mission d'Alcome : celle d'une REP qui place la sensibilisation au bon geste au cœur de l'action. Les communes qui souhaitent s'associer à cette dynamique peuvent rejoindre l'éco-organisme et sa marque programme #MonMégotOùlFaut et bénéficier d'un appui concret (équipements, communication, formation) pour contribuer à faire de nos territoires des espaces plus sûrs.



Pour plus d'informations,
& rendez-vous sur : alcome.eco



Le financement du Ségur pour tous : un défi persistant pour les départements et ses conséquences sur le secteur médico-social privé solidaire

Le 4 juin 2024, l'accord « Ségur pour tous » a été agréé pour revaloriser les salaires des professionnels du secteur social et médico-social privé solidaire, une mesure essentielle pour reconnaître leur engagement et améliorer l'attractivité de ces métiers. Pourtant, force est de constater que sa mise en œuvre par les départements reste profondément inégale, malgré les engagements pris au niveau national et les financements alloués par l'État. En effet, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a bien versé sa part, soit 50 % des sommes dues, pour un montant de 85 millions d'euros en 2025. Cependant, cette avancée n'a pas suffi à garantir une application uniforme sur l'ensemble du territoire.

Selon les derniers chiffres de la FEHAP, la majorité des départements ont engagé le versement des financements liés au Ségur pour tous, mais avec des niveaux de couverture variables. Ainsi, 56 d'entre eux financent intégralement la mesure, 29 le font partiellement, 12 ne reversent que la part CNSA, et un seul n'a pas encore engagé de versement. Certains départements ont récemment indiqué leur intention de verser les fonds, sans précision sur l'étendue de ce versement. Cette disparité dans la mise en œuvre crée des inégalités territoriales et place les établissements médico-sociaux privés solidaires dans une situation financière difficile. Les montants en attente de versement restent importants : environ 156,4 millions d'euros pour 2024 et 47,9 millions pour 2025, alors même que les structures ont déjà appliqué les revalorisations salariales prévues par l'accord. Les conséquences de ces retards sont dramatiques. Un tiers des gestionnaires d'établissements déclarent être en situation de déficit chronique, et certains doivent avancer des fonds pour payer les salaires revalorisés, menaçant ainsi leur viabilité économique.

Pour remédier à ces tensions financières qui compromettent la continuité de l'accompagnement des personnes vulnérables, la FEHAP propose la mise en place d'un guichet unique de paiement. Cette expérimentation, menée en collaboration avec la CNSA et le réseau des caisses d'allocations familiales (CAF), viserait à sécuriser les flux financiers. Les Agences régionales de santé (ARS) et les départements conserveraient leurs compétences tarifaires, mais délègueraient l'exécution des versements à un opérateur technique unique.



Charles Guépratte – Directeur général de la FEHAP

Ce dispositif permettrait de réduire les délais de versement, de simplifier les démarches administratives pour les établissements et d'activer rapidement un mécanisme de substitution en cas de carence d'un financeur public, sans rupture de trésorerie ni démarche supplémentaire pour les établissements ou services médico-sociaux. Le recours au réseau des CAF, déjà éprouvé dans la gestion de prestations sociales comme l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation journalière du proche aidant (AJPA), garantirait une capacité opérationnelle immédiate, un maillage territorial dense et une traçabilité des flux.

L'enjeu dépasse la simple question financière : il s'agit de garantir l'équité entre les professionnels et les territoires, mais aussi de préserver la qualité de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Pour la FEHAP, une mobilisation collective des départements est désormais indispensable pour assurer la pérennité d'un secteur médico-social privé solidaire, pilier de notre modèle social. Sans cela, ce sont les missions d'intérêt général qui seront durablement fragilisées.

Charles Guépratte, Directeur général de la FEHAP

MÉGOTS MAL JETÉS ET RISQUE INCENDIE : ALCOME AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES



L'IMPACT D'UN MÉGOT PEUT ÊTRE CATASTROPHIQUE

9 FEUX SUR 10 SONT D'ORIGINE HUMAINE,
NOTAMMENT DUS À DES MÉGOTS JETÉS
SUR LA VOIE PUBLIQUE.

CENDRIER DE RUE - POUBELLE - CENDRIER DE POCHE

#MonMégot
Où Il Faut

*Source : rapport du Sénat, août 2022.
ALCOME, société par actions simplifiée, immatriculée sous le RCS Paris B 642 016 384, Paris (75017)

Pour arrêter de fumer, Tabac info service : l'appli, le site, le 3989 Tabac info service est un service de Santé publique France, du ministère de la Santé et de la Prévention et de l'Assurance Maladie. Service gratuit + prix d'un appel local.

Votre territoire est exposé **au risque incendie** ?
Alcome accompagne les collectivités pour **agir concrètement**.

Soutien financier annuel
(jusqu'à 2,08€/habitant/an)



Kits de sensibilisation
& cendriers de poche



Cendriers de
rue & éteignoirs





Simon Houdebert, Adjoint au maire de Vendôme en charge des finances et collaborateur de groupe au Sénat

Raphaëlle Bacqué
Damien Leloup
Alexandre Piquard

NOS NOUVEAUX MAÎTRES



Nos nouveaux maîtres, par Raphaëlle BACQUÉ, Damien LELOUP et Alexandre PIQUARD

Dans *Nos nouveaux maîtres*, Raphaëlle Bacqué, Damien Leloup et Alexandre Piquard enquêtent sur l'ascension des grandes figures de la Silicon Valley et sur l'influence

croissante des géants du numérique dans nos sociétés. Les auteurs décrivent comment des entrepreneurs comme Elon Musk, Mark Zuckerberg ou les dirigeants des grandes plateformes technologiques ont acquis un pouvoir comparable à celui des États, en contrôlant des infrastructures numériques devenues essentielles à la vie économique, politique et sociale. L'ouvrage repose sur un important travail d'enquête journalistique et met en lumière les réseaux d'influence, les stratégies économiques et les ambitions idéologiques de ces nouveaux acteurs du pouvoir. Les auteurs montrent que les décisions prises dans les sièges des entreprises technologiques ont désormais des conséquences mondiales, qu'il s'agisse d'information, d'intelligence artificielle, de communication ou de souveraineté numérique. Le livre invite à réfléchir à la place de la démocratie face à ces entreprises privées dont l'influence dépasse souvent les frontières nationales. Clair et documenté, il offre une analyse accessible des mutations du pouvoir au XXI^e siècle et constitue une contribution importante au débat sur l'avenir du numérique.



Le crépuscule des dieux, par Patrice DUHAMEL

Dans *Le crépuscule des dieux*, Patrice Duhamel s'intéresse à une question sensible : que se passe-t-il lorsqu'un président de la République est gravement malade mais demeure au pouvoir ? À travers les cas de Charles de Gaulle, Georges Pompidou et François Mitterrand, l'auteur explore les conséquences politiques du secret médical au sommet de l'État. S'appuyant sur des archives, des témoignages et des documents inédits, Patrice Duhamel montre comment la maladie a parfois influencé la prise de décision présidentielle, tout en étant dissimulée aux citoyens. Il décrit les tensions entre le respect de la vie privée des dirigeants et l'exigence démocratique de transparence. L'ouvrage révèle également le rôle des proches, des médecins et des médias dans la gestion de ces secrets d'État. L'auteur adopte un style clair et vivant, mêlant enquête historique et analyse politique. Son récit met en lumière les fragilités humaines derrière la fonction présidentielle et interroge les limites du pouvoir lorsqu'il est exercé dans des conditions physiques ou psychologiques dégradées. Ce livre constitue à la fois une réflexion sur la démocratie et une plongée passionnante dans les coulisses de la Ve République. Il invite le lecteur à s'interroger sur le droit des citoyens à connaître l'état de santé de ceux qui les gouvernent.

Florian Tardif
**UN COUPLE
(PRESQUE)
PARFAIT**



Un couple (presque) parfait, par Florian TARDIF

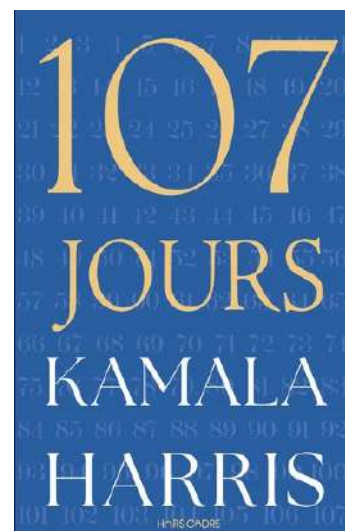
Dans son ouvrage, Florian Tardif propose une plongée dans les coulisses de l'Élysée à travers le prisme de la relation entre Emmanuel et Brigitte Macron. S'appuyant sur des témoignages, des récits d'entourage et des épisodes marquants de la présidence, l'auteur cherche à comprendre comment ce couple atypique a traversé près de dix années de pouvoir, malgré les crises politiques, les attaques médiatiques et les nombreuses rumeurs qui ont accompagné leur parcours. L'ouvrage retrace les grandes étapes de leur histoire, depuis leur rencontre jusqu'aux événements les plus récents de la fin du second mandat présidentiel. Il met également en lumière le rôle particulier joué par Brigitte Macron auprès du chef de l'État, ainsi que les tensions, rivalités et stratégies qui caractérisent l'environnement du pouvoir. Le principal intérêt du livre réside dans son approche humaine de la politique : plutôt que d'analyser les décisions gouvernementales, Florian Tardif s'intéresse aux ressorts personnels et affectifs qui influencent l'action publique. Accessible et riche en anecdotes, l'ouvrage offre un regard inédit sur le couple présidentiel et sur les mécanismes du pouvoir sous la présidence Macron.

Gabriel Attal
En homme libre



En homme libre, par Gabriel ATTAL

Dans *En homme libre*, Gabriel Attal livre un récit à la fois personnel et politique. Ancien Premier ministre et figure de la vie publique française, il revient sur son parcours, ses convictions et les événements marquants qui ont façonné son engagement. L'ouvrage mêle souvenirs intimes, réflexions sur l'exercice du pouvoir et analyse de la situation politique française. L'auteur évoque notamment son enfance, la perte de son père, son entrée précoce en politique, ainsi que les difficultés rencontrées au cours de sa carrière. Il aborde également son expérience à Matignon, les coulisses de certaines décisions gouvernementales et sa relation parfois complexe avec Emmanuel Macron. Le thème central du livre est la liberté : liberté de penser, d'agir et de construire son propre chemin. Attal cherche à se présenter comme un responsable politique indépendant, capable de défendre ses idées sans se laisser enfermer dans les logiques partisans. Accessible et souvent introspectif, *En homme libre* apparaît comme un témoignage personnel mais aussi comme un texte de positionnement politique, à l'approche des échéances présidentielles de 2027.



107 jours, par Kamala HARRIS

Dans *107 jours*, Kamala Harris raconte les coulisses de sa campagne présidentielle de 2024, lancée après le retrait inattendu de Joe Biden à seulement 107 jours de l'élection américaine. Cet ouvrage autobiographique mêle récit personnel, analyse politique et réflexion sur le leadership dans un contexte de crise. L'auteure décrit la pression exceptionnelle d'une campagne menée dans un délai extrêmement court, les défis organisationnels rencontrés et les choix stratégiques qui ont marqué cette période. Elle évoque également les tensions internes au Parti démocrate, sa relation avec Joe Biden et les difficultés liées à sa candidature historique en tant que femme et personnalité issue de minorités. Le principal intérêt du livre réside dans son témoignage de première main sur un moment majeur de la vie politique américaine. Harris cherche moins à justifier sa défaite qu'à expliquer les contraintes et les enseignements de cette expérience. Le récit met en avant des valeurs de résilience, d'engagement démocratique et de persévérance face à l'adversité. Accessible et vivant, *107 jours* offre un regard privilégié sur les mécanismes du pouvoir et les réalités d'une campagne présidentielle moderne, tout en dressant le portrait d'une dirigeante confrontée à l'un des défis les plus intenses de sa carrière.



Visuel non contractuel

Avec **TotalEnergies**,
accédez à un réseau
de plus de 160 000 points
de charge en France*.

Plus d'informations sur la stratégie
de transition de TotalEnergies sur
totalenergies.com/fr/transition-energetique



TotalEnergies

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Le réseau de plus de 160 000 points de charge est accessible avec les cartes de TotalEnergies au 12 mai 2026.

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies intégrée mondiale de production et de fourniture d'énergies (pétrole et biocarburants, gaz naturel, biogaz et hydrogène bas carbone, renouvelables et électricité), et qui garde le cap de sa stratégie de transition.

TotalEnergies SE - Capital social : 5 471 001 187,50 euros - 542 051 180 RCS Nanterre. Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France.

DEPUIS 170 ANS, EN FRANCE,

NOUS CONTRIBUONS AU DÉVELOPPEMENT DES VILLES ET TERRITOIRES ET ÇA COMPTE

43 000

COLLABORATEURS

DE VEOLIA MOBILISÉS AU QUOTIDIEN
DANS LES TERRITOIRES*

97 %

DES DÉPENSES ENGAGÉES
PAR VEOLIA EN FRANCE
**SONT RÉINVESTIES
LOCALEMENT****

PRÈS DE

10 000



**RECRUTEMENTS DONT
2000 ALTERNANTS PAR AN***



**150 000
EMPLOIS
SOUTENUS
LOCALEMENT***



**LES DÉCHETS D'UN
HABITANT SUR 5
SONT COLLECTÉS PAR VEOLIA***

PLUS D'1,1 MILLION



**D'HEURES DE
FORMATION POUR LES
COLLABORATEURS***

3,5 MILLIARDS €

**INJECTÉS PAR VEOLIA AUPRÈS DE
40 000 PME-ETI EN FRANCE***





**Et si
ta nouvelle vie
commencerait...
ici ?**

Plus de **15 000 offres d'emploi** dans les métiers du soin

EMPLOI
Soignant

www.emploisoignant.com

Au cœur *de l'opinion* publique.

Institut d'études, de sondages et d'opinion.

Inventons aujourd'hui les territoires de demain.

Découvrez les solutions Orange
pour développer, optimiser
et protéger votre territoire.

